

COLLECTION «FEMMES ET
DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS»

LES CONDITIONS DE
VIE DES FEMMES ET
LE DÉVELOPPEMENT
LOCAL ET RÉGIONAL
SUR LA CÔTE-NORD

JUILLET 1999

Les conditions de vie des femmes et le développement local et régional sur la Côte-Nord

Les conditions de vie des femmes et le développement local et régional sur la Côte-Nord. Juillet 1999.

Date de publication : 1999-07-01

Auteur : Conseil du statut de la femme

Le présent avis a été adopté par les membres du Conseil du statut de la femme lors de l'assemblée du 18 juin 1999.

Les membres du Conseil étaient alors Thérèse Mailloux, présidente par intérim, Bibiane Courtois, Ghyslaine Fleury, Christine Fréchette, Danielle Labrie, Régine Laurent, Jacqueline Nadeau-Martin, Chantal Maillé, Micheline Paradis, Carolyn Sharp et Marielle Tremblay.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication sont autorisées, à la condition d'en mentionner la source.

Coordination
Claire Minguy

Recherche et analyse
Odette Pouliot

Collaboration
Françoise Richard

Soutien technique
Francine Bérubé

Conseil du statut de la femme
Service des communications
8, rue Cook, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone : (418) 643-4326
Téléphone : 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>
Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal — 1999
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-34790-0

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

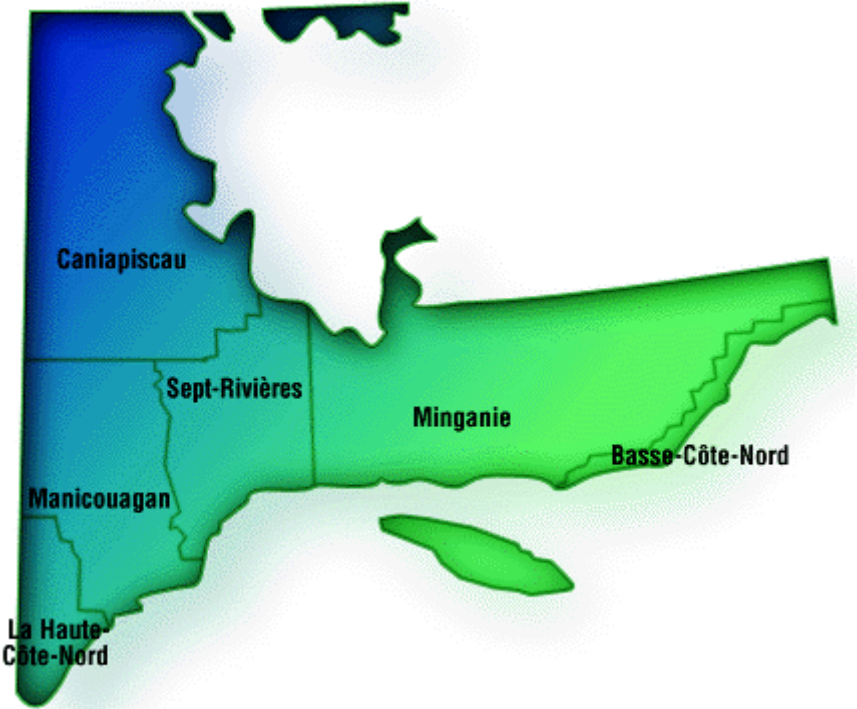
INTRODUCTION.....	7
CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DE LA CÔTE-NORD	9
1.1 Le territoire et les infrastructures	9
1.2 La situation et les perspectives démographiques	10
1.3 La stabilité et la transformation des familles	13
1.4 Les communautés autochtones : Les Montagnais et les Naskapi	14
1.5 Les secteurs de l'économie et de l'emploi	17
1.6 Le marché du travail : un espace difficile à occuper pour les femmes	18
1.7 La participation sociale et la vie culturelle	24
1.8 La contribution des femmes : un apport indispensable au développement de la région.....	25
1.9 La position des femmes dans le développement de la région	28
CHAPITRE II — DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT AVEC TOUTES ET TOUS POUR TOUTES ET TOUS	31
Cible 1 : Disposer de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs	31
2.1 L'autonomie économique des femmes.....	32
Cible 2 : Pour favoriser la participation sociale et l'intégration socioprofessionnelle des femmes, s'assurer que les programmes et les services soient accessibles sur l'ensemble du territoire et qu'ils soient mieux adaptés à leur réalité et à leurs besoins spécifiques.....	39
Cible 3 : Compte tenu de la structure économique et de l'érosion de la main-d'œuvre dans les entreprises des secteurs primaire et manufacturier de la région :	
- susciter les conditions nécessaires à une diversification des choix d'orientation professionnelle et scolaire des femmes et des filles, et ce, dès le primaire;	

- favoriser une plus grande accessibilité des femmes aux emplois non traditionnels;	
- à l'occasion d'une réorientation professionnelle, assurer aux femmes une formation qualifiante leur permettant de participer au développement de la région par l'accès aux emplois disponibles ou en expansion ou par la création de leur entreprise.	44
2.2	Le respect de l'intégrité physique et psychologique des femmes ...
	47
Cible 4 :	Fournir aux femmes, et particulièrement aux jeunes filles, les moyens d'améliorer et de maintenir leur santé sexuelle, reproductive et mentale. À cet effet, s'assurer que l'information, les services et les programmes soient adaptés et accessibles sur l'ensemble du territoire.....
	50
Cible 5 :	Diminuer le taux de mortalité par cancer du sein et améliorer la qualité de vie des femmes qui en sont atteintes.....
	54
Cible 6 :	Prendre tous les moyens nécessaires pour mettre fin à la violence faite aux femmes
	57
CONCLUSION	65
LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME	67
BIBLIOGRAPHIE	75

LISTE DES ACRONYMES

BSQ	Bureau de la statistique du Québec (Institut de la statistique du Québec depuis avril 1999)
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
CRD	Conseil régional de développement
CRPMT	Conseil régional des partenaires du marché du travail
CSF	Conseil du statut de la femme
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail
FIEF	Fonds d'investissement pour l'entrepreneurship au féminin
FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
IVG	Interruption volontaire de grossesse
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
MTS	Maladie transmise sexuellement
REIQCS	Réseau d'échange et d'information québécois sur le cancer du sein
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SQDM	Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (maintenant Emploi Québec)

CÔTE-NORD



INTRODUCTION

Le Conseil du statut de la femme (CSF) a pour mandat de conseiller le gouvernement sur les questions de condition féminine. Jusqu'à maintenant, le contexte s'y prêtant, il a produit des analyses sur une base nationale. Mais la conjoncture interpelle dorénavant les actrices et les acteurs, politiques ou administratifs, à procéder à des analyses plus fines, plus près des milieux de vie des personnes, conformément au processus de décentralisation et au mouvement de régionalisation. D'autant plus que les transformations en cours pourraient, si l'on n'y prend garde, être lourdes de conséquences pour les conditions de vie des femmes. En effet, rappelons qu'au cours des dernières décennies, l'État central a donné suite à certaines demandes des femmes en s'engageant dans des actions qui ont eu un impact déterminant quant aux progrès dans la situation socioéconomique de celles-ci. Pour éviter les reculs à ce chapitre, tout doit être dorénavant mis en œuvre pour que, à la faveur de l'élargissement de ses pouvoirs, chaque milieu local et régional prenne le relais et se considère coresponsable de l'adoption et de la mise en œuvre des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Sinon, on risque d'assister non seulement à la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, mais à l'accroissement des disparités régionales en matière de condition féminine.

Pour le CSF, l'examen de la réalité régionale ne constitue pas un fait nouveau. À l'automne 1976, pour joindre les femmes de toutes les régions, on procédait à la mise sur pied du service Consult-Action. Puis, à compter de 1979-1980, le CSF se dotait d'une structure régionalisée qui lui permet de remplir l'ensemble de ses mandats, notamment auprès des instances gouvernementales, sur cette base territoriale. Grâce à ses antennes régionales, le Conseil est aussi en mesure d'informer et de soutenir les femmes dans leur propre milieu de vie, ce qui facilite la reconnaissance de leurs véritables besoins et de leurs aspirations. À cet effet, le Conseil a publié de nombreux documents sur la participation des femmes au développement régional, ainsi que, en 1991 et en 1995, des portraits socioéconomiques des citoyennes de chacune des régions. L'actuelle production d'avis régionaux sur les conditions de vie des femmes s'inscrit donc dans la continuité de ces actions. De fait, cette entreprise représente une occasion de consolider les savoirs acquis au fil du travail sur le terrain pour les partager avec les décideuses, les décideurs et les femmes actives sur la scène régionale, dont celles du mouvement associatif.

La démarche

Pour réaliser le présent document, le CSF a d'abord dressé un portrait statistique, complété par une analyse qualitative pour présenter la position des femmes tant au regard de certains indicateurs, que de l'état du développement de la région et de son évolution prévisible compte tenu des axes retenus pour planifier l'avenir. Cet

exercice permet de faire ressortir la contribution des femmes, mais aussi les lacunes de leur insertion. Partant de ce diagnostic, le CSF propose donc des cibles — et des mesures — d'intervention pour parvenir à un développement de la région plus équitable, en ce sens qu'il tienne compte de toutes les personnes dans toutes les dimensions de leur vie en région.

En effet, d'entrée de jeu, une mise au point s'impose. À notre sens, une définition juste du développement d'une région doit tenir compte aussi bien des paramètres habituels que sont la croissance économique et de l'emploi, le niveau de scolarité et la présence d'infrastructures, que des contributions moins visibles, souvent prises pour acquis, ou carrément invisibles quoique tout autant indispensables à la vie, voire à la survie de la région. Nous pensons aux soins aux personnes — sanitaires, sociaux ou éducatifs, rémunérés ou non —, à toutes les interventions contribuant à la qualité de vie — notamment les activités culturelles et les actions communautaires — essentielles à l'enracinement des personnes et même, plus fondamentalement, à l'engagement de donner la vie. Ainsi, on rend mieux compte de la participation, aussi diversifiée que centrale, des femmes, de toutes les femmes, actives ou pas sur le marché du travail, dans le développement de la région. On pourrait, et on devrait d'ailleurs, en dire autant des hommes puisque, eux aussi, participent à la reproduction, au maintien et à la qualité de la vie en région.

En adoptant une telle perspective, le CSF souhaite convaincre qu'une analyse différenciée selon le genre est non pas exclusive, réclamant des avantages, voire des privilèges pour les femmes, mais bien résolument inclusive, puisqu'elle amène à prendre en considération toutes les personnes, dans tous leurs rôles, et dans toutes les dimensions de la vie de la région.

CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DE LA CÔTE-NORD

1.1 Le territoire et les infrastructures

La Côte Nord s'étend sur une superficie de 298 388 km² et sur un littoral de 1 300 km. C'est la plus grande région du territoire québécois après celle du Nord-du-Québec. Elle est bordée au sud-ouest par la rivière Saguenay et Tadoussac, au sud-est par l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, et au nord par le Labrador. La région est reconnue pour la majesté de ses paysages, la diversité de son parc marin, l'abondance de ses ressources naturelles et hydroélectriques, sans compter son potentiel encore inexploré.

Elle est composée de six territoires, dont cinq sont organisés en municipalités régionales de comté (MRC) : Haute-Côte-Nord, Manicouagan, Minganie, Sept-Rivières et Caniapiscau. La Basse-Côte-Nord ne constitue pas encore une MRC.

En matière de santé et de services sociaux, en plus de la Régie régionale de la Côte-Nord, la région compte deux centres hospitaliers régionaux, deux CLSC, quatre centres de santé (dispensaires ou autres), un centre de protection et de réadaptation (à l'intention des jeunes). À l'instar de la population, les établissements sont concentrés à Baie-Comeau et à Sept-Îles. On doit également mentionner l'indispensable contribution du secteur communautaire, et plus particulièrement des groupes de femmes dans ce domaine.

Du côté de l'éducation, depuis le début de 1999, quatre commissions scolaires, dont trois francophones et une à statut particulier, administrent le réseau d'écoles primaires et secondaires. Les écoles anglaises relèvent pour leur part du Centre administratif Gaspésie-Bas-Saint-Laurent (Eastern Shores). La région dispose également de deux cégeps, à Baie-Comeau et à Sept-Îles. Par contre, la Côte-Nord est nettement défavorisée concernant l'enseignement supérieur puisque, malgré son éloignement des grands centres, elle ne dispose d'aucun établissement universitaire sur son territoire, même si quelques programmes sont offerts par l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et par l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).

Le réseau routier repose principalement sur deux routes, la 138 qui longe les bords du fleuve Saint-Laurent entre Tadoussac et Natashquan et la 389 vers Fermont et Manic V. « Les 500 kilomètres de côte les plus à l'est du territoire ne sont accessibles que par avion ou par bateau. La Caniapiscau est aussi isolée du reste du territoire québécois, seul Fermont est accessible par la route 389. Schefferville, Kawawachikamach et Matimékosh ne sont accessibles que par train ou par avion¹. » Par contre l'hiver, grâce à la motoneige, les villages sont reliés

¹ *Plan triennal de la formation professionnelle et de la formation technique, 1998-2001, région Côte-Nord, mars 1998, p. 5.*

entre eux; paradoxalement, les gens sont moins isolés pendant la saison la plus rigoureuse.

On trouve enfin six centres locaux de développement (CLD) qui doivent, en collaboration avec le conseil régional de développement (CRD), mettre en œuvre les moyens pour développer l'économie et créer des emplois. Les groupes de femmes ont également un apport significatif dans ce domaine. Parce que certains d'entre eux utilisent une approche globale qui les amène à se préoccuper simultanément tant des dimensions économiques que sociales des problèmes, ils ont contribué au récent essor de l'économie sociale et veillent au maintien de l'intérêt pour ce dossier dans les instances locales.

1.2 La situation et les perspectives démographiques

En 1996, on dénombre 50 615 femmes (49 %) et 52 690 hommes (51 %) dans la région, pour un total de 103 305 personnes (1,4 % de la population totale du Québec).

La population est surtout concentrée dans deux municipalités régionales de comté, Sept-Rivières et Manicouagan, qui totalisent 70,4 % de la population². Des 38 municipalités locales, Baie-Comeau et Sept-Îles constituent les deux plus importants pôles urbains de la Côte-Nord, regroupant plus de 50 % de la population.

En regard de cette réalité, il faut souligner l'importante distance entre ces deux villes et la dispersion du reste de la population, loin des grands centres et installée pour la plupart sur le littoral du Saint-Laurent, de Tadoussac à Blanc-Sablon, sans oublier l'île d'Anticosti. Le peuplement, et en particulier celui de la Basse-Côte, est marqué par la fréquentation, puis l'établissement de pêcheurs venus d'abord pour le loup-marin et le saumon, puis pour la morue. Il faut attendre le début du 19^e siècle pour voir les premiers habitants d'ascendance européenne créer des établissements permanents sur la Basse-Côte. Originaires des comtés de L'Islet, Montmagny et Bellechasse, ils sont souvent issus de familles de navigateurs qui ont fréquenté la Côte-Nord; ils cherchent à échapper au surpeuplement des paroisses rurales. Après 1860, arrivent des familles terre-neuviennes qui fuient le trop grand achalandage des stations de pêche de Terre-Neuve et l'exploitation abusive des commerçants. Elles s'installent dans la partie orientale de la côte, changeant le paysage démographique et linguistique de la Basse-Côte. Encore aujourd'hui, des villages demeurent anglophones.

Comme nous pourrions le constater, la faible densité, voire la décroissance démographique, et la dissémination de la population sur cet immense territoire

² Statistique Canada. *Recensement de 1996*, Tableau 1, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

marquent les conditions de vie personnelle, familiale, professionnelle et communautaire, et particulièrement celles des femmes.

TABLEAU 1 — Répartition de la population par MRC et par sexe, Côte-Nord, 1996

MRC	Femmes		Hommes		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	% Région
La région	50 615	49,0	52 690	51,0	103 305	100,0	100,0
Haute-Côte-Nord	6 680	49,7	6 755	50,3	13 435	100,0	13,0
Manicouagan	17 695	48,8	18 575	51,2	36 270	100,0	35,1
Sept-Rivières	17 955	49,2	18 505	50,8	36 460	100,0	35,3
Caniapiscau	2 065	46,4	2 385	53,6	4 450	100,0	4,3
Minganie	3 380	48,7	3 555	51,3	6 935	100,0	6,7
Basse-Côte-Nord	2 840	49,3	2 915	50,7	5 755	100,0	5,6
Le Québec	3 579 465	50,9	3 450 565	49,1	7 030 030	100,0	-

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

D'autres données démographiques retiennent notre attention. Ainsi, on observe une forte diminution de la population qui est passée de 119 755 en 1976³ à 103 305 en 1996. Selon des chercheurs du Bureau de la statistique du Québec, l'analyse des mouvements migratoires interrégionaux entre 1986 et 1991 révèle pour la Côte-Nord un solde migratoire nettement négatif⁴. S'ils estiment que, pendant cette période, la région a accueilli 3 312 personnes provenant, dans l'ordre, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, du Nouveau-Québec et de la région de Québec, par contre, elle aurait perdu 14 209 résidentes et résidents au profit de la région de Québec, de la Montérégie, de Montréal, du Bas-Saint-Laurent et de la Mauricie–Bois-Francs.

Cette décroissance s'est vraisemblablement poursuivie depuis, puisque, à la suite des nombreux programmes de mises à la retraite des dernières années, plusieurs nouveaux retraités ont quitté la région pour se rapprocher des grands centres ou pour retourner dans leur région d'origine, phénomène connu sous le nom de « migration de retour ».

³ Secrétariat à la famille. *Portrait statistique des familles, région de la Côte-Nord*, Québec, 1993, p. 7.

⁴ Normand THIBAUT et autres. *Perspectives démographiques Québec et régions 1991-2041 et MRC 1991-2016*, Les Publications du Québec, 1996.

TABLEAU 2 — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, Côte-Nord et ensemble du Québec, 1996

	Femmes		Hommes		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	% Âge
La région	50 545	49,0	52 670	51,0	103 215	100,0	100,0
0 - 14 ans	10 575	49,0	11 010	51,0	21 585	100,0	20,9
15 - 24 ans	7 405	48,3	7 935	51,7	15 340	100,0	14,9
25 - 34 ans	8 325	50,3	8 220	49,7	16 545	100,0	16,0
35 - 44 ans	9 120	48,5	9 690	51,5	18 810	100,0	18,2
45 - 54 ans	6 735	47,5	7 455	52,5	14 190	100,0	13,7
55 - 64 ans	4 250	47,3	4 735	52,7	8 985	100,0	8,7
65 ans +	4 135	53,3	3 625	46,7	7 760	100,0	7,5
Le Québec	3 645 200	51,1	3 493 235	48,9	7 138 435	100,0	100,0
0 - 14 ans	670 465	48,9	701 625	51,1	1 372 090	100,0	19,2
15 - 24 ans	466 610	49,2	481 300	50,8	947 910	100,0	13,3
25 - 34 ans	545 375	50,0	545 980	50,0	1 091 355	100,0	15,3
35 - 44 ans	623 840	50,3	615 760	49,7	1 239 600	100,0	17,4
45 - 54 ans	492 575	50,5	483 395	49,5	975 970	100,0	13,7
55 - 64 ans	335 445	51,5	315 465	48,5	650 910	100,0	9,1
65 ans +	510 890	59,4	349 710	40,6	860 600	100,0	12,1

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

On remarque aussi la jeunesse de la population nord-côtière, puisque 70 % a moins de 44 ans. Cependant, le Bureau de la statistique du Québec prévoit une diminution du nombre des jeunes de 0-14 ans d'ici l'an 2016. De 22,7 % de la population en 1991, ils passeraient à 15,1 % en 2016.

L'exode des jeunes, comme celui des retraités, n'est peut-être pas inévitable si on s'efforce de le contrer en mettant en œuvre des stratégies qui permettront de répondre aux besoins des uns et des autres, particulièrement en matière d'emploi et de formation pour les premiers et de services sociosanitaires pour les autres.

Comme le Conseil du statut de la femme l'a déjà souligné, les transformations démographiques touchent particulièrement les femmes⁵. D'abord, leur plus longue espérance de vie en font de plus grandes utilisatrices de services sociaux et de santé. Elles sont aussi toujours socialement et culturellement plus interpellées par la prise en charge des personnes, jeunes enfants, personnes malades ou âgées, une situation qui s'est d'ailleurs accentuée avec le virage ambulatoire et qui pose avec

⁵ Mariangela DI DOMENICO. *Virage ambulatoire : notes exploratoires*, étude du Conseil du statut de la femme, synthèse, février 1996.

plus d'acuité la reconnaissance et l'application de mesures de conciliation famille-travail.

1.3 La stabilité et la transformation des familles

Selon le Secrétariat à la famille, entre 1986 et 1991, le nombre de familles a diminué dans la région, alors qu'il a augmenté dans l'ensemble du Québec. Cette baisse s'est manifestée parmi les familles biparentales, alors que les familles monoparentales, majoritairement sous la responsabilité des femmes, augmentaient.

Tout de même, au dernier recensement, les familles biparentales se sont avérées légèrement plus nombreuses sur la Côte-Nord qu'ailleurs au Québec (78,5 % c. 76 %). Dans 79,2 % des cas, les familles monoparentales sont dirigées par une femme.

TABLEAU 3 — Répartition des fils et filles jamais mariés dans la famille de recensement des ménages privés selon le nombre d'enfants et la structure de la famille, Côte-Nord et ensemble du Québec, 1996

Type de familles	Côte-Nord		Ensemble du Québec	
	(n)	%	(n)	%
Total des familles avec au moins un enfant :	20 580	100,0	1 286 130	100,0
Familles biparentales	16 165	78,5	976 875	76,0
1 enfant	6 615	40,9	382 420	39,1
2 enfants	6 830	42,3	419 225	42,9
3 enfants et plus	2 720	16,8	175 230	17,9
Familles monoparentales	4 415	21,5	309 255	24,0
<i>chef féminin</i>	3 495	79,2	252 435	81,6
1 enfant	2 215	63,4	156 535	62,0
2 enfants	980	28,0	73 745	29,2
3 enfants et plus	300	8,6	22 155	8,8
<i>chef masculin</i>	920	20,8	56 820	18,4
1 enfant	620	67,4	39 200	69,0
2 enfants	235	25,5	14 245	25,1
3 enfants et plus	65	7,1	3 375	5,9

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

D'après l'Enquête sociale et de santé 1992-1993 pour la région de la Côte-Nord, les familles ayant des enfants mineurs sont plus nombreuses que la moyenne québécoise à bénéficier d'une aisance financière (59,9 % comparativement à 48,5 %). Néanmoins, comme pour l'ensemble du Québec, une famille sur cinq est pauvre. En ne considérant que les familles monoparentales, on constate que 60,6 % de celles comptant un enfant de moins de 18 ans (c. 10,3 % des familles biparentales) vivent sous le seuil de faible revenu. On remarque que 69,8 % des chefs de famille monoparentale masculins, comparativement à 43,1 % des chefs féminins, détiennent un emploi.

1.4 Les communautés autochtones : les Montagnais et les Naskapi

Sur les dix communautés montagnaises du Québec, neuf se trouvent sur la Côte-Nord, soit Betsiamites, Essipit, Unaman Shipit (La Romaine), Ekvanitshit (Mingan), Natashquan, Pakua Shipi, Matimekosh (Schefferville), Uashat Mak et Mani-Utenam. Selon les données du ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada, il y aurait 7 407 personnes vivant dans ces communautés et 1 275 personnes vivant hors communauté. Pour l'ensemble des communautés montagnaises de la Côte-Nord, on compte 51,3 % de femmes et 48,7 % d'hommes. Les femmes amérindiennes représentent 8,8 % de la population féminine de la région, une proportion dix fois plus élevée que dans l'ensemble du Québec (0,8 %). La principale langue parlée est le montagnais, mais le français est utilisé comme langue seconde. Mentionnons que la communauté de Betsiamites est à l'origine du premier dictionnaire montagnais-français.

Selon les données du Secrétariat aux affaires autochtones, l'organisation des communautés varie beaucoup de l'une à l'autre, notamment en fonction de leurs domaines d'activités économiques, eux-mêmes tributaires de la situation sur le territoire. Par exemple, les communautés de Unaman Shipit (La Romaine), de Pakua Shipi et de Matimekosh — les plus éloignées — vivent principalement de la chasse et de la pêche. Uashat Mak et Mani-Utenam détiennent un terrain de camping et un centre commercial, Les Galeries Montagnaises. En 1994, ces deux communautés ont signé une entente avec le gouvernement du Québec concernant le développement hydroélectrique de la rivière Sainte-Marguerite. Essipit, Natashquan et Ekvanitshit (Mingan) gèrent des pourvoiries. En plus, cette dernière veille à l'aménagement et à l'exploitation touristique de l'Archipel de Mingan, en cogestion avec le Service canadien des parcs. Le développement de ces activités fait souvent suite aux luttes que les autochtones ont dû mener pour récupérer des droits sur la gestion de certaines ressources qui constituaient pour eux un moteur économique : citons notamment la pêche au saumon et l'utilisation des cours d'eau.

Ces communautés ont pris en charge l'éducation, les soins de santé et les services sociaux de leurs résidentes et résidents. L'Institut culturel et éducatif montagnais (ICEM), quant à lui, est engagé dans la promotion de la culture et des arts.

Certains artistes sont d'ailleurs connus sur le plan international. Toutes les communautés possèdent une station de radio communautaire qui fait partie d'un réseau, SOCAM. Cette infrastructure garantit, dans le quotidien, l'usage de la langue montagnaise et en renforce ainsi la pérennité.

La seule communauté Naskapi recensée est aussi établie sur la Côte-Nord, plus précisément dans le village de Kawawachikamach. On y dénombre 456 personnes vivant sur le territoire et 70 vivant hors du territoire; un peu moins de la moitié de la population Naskapi est féminine (48 %). La langue principale de la communauté est le naskapi, l'anglais venant au 2^e rang. En vertu de la Convention du nord-est québécois (1978), la communauté Naskapi détient l'exclusivité des droits de propriété sur son territoire et des pouvoirs autonomes au plan administratif.

La Société de développement des Naskapi administre un fonds de développement de 9 millions \$ (issu de la Convention). La pourvoirie, les services d'entretien des routes, ainsi que la gestion d'un centre commercial et d'une boutique d'artisanat constituent ses activités principales. En 1982, la fermeture de la mine Iron Ore a provoqué une grave crise dans la communauté, la majorité des Naskapi se retrouvant au chômage. Le tourisme d'aventure et les pourvoiries permettent une reprise de l'économie et de l'emploi au sein de la communauté. Les normes québécoises s'appliquent en matière de justice, d'éducation, de services sociaux et de santé.

De façon générale, on connaît peu la situation des femmes des Premières Nations. Tout au plus a-t-on accès aux données compilées lors de la Commission royale sur les peuples autochtones en 1996 ou dans le portrait des femmes autochtones publié la même année par le ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada⁶. Bien que les informations qu'on y trouve soient intéressantes, comme nous n'avons qu'un portrait global, sans distinction de communautés ou de collectivités en dépit de la grande diversité de leur situation, nous ne pouvons avoir qu'un aperçu très général, et incomplet, de la situation de ces femmes.

Tout de même, ces deux sources nous apprennent que les femmes autochtones sont beaucoup plus concentrées que l'ensemble des Canadiennes dans les cohortes les plus jeunes. En outre, elles ont tendance à avoir des familles nettement plus nombreuses que les autres Canadiennes. L'enracinement de la religion et certains énoncés ancestraux freinent la planification et le contrôle des naissances⁷.

En raison de conditions sociosanitaires souvent difficiles et d'habitudes de vie à risque, les femmes autochtones vivent moins longtemps que les allochtones. Il importe d'ajouter que le taux de mortalité des femmes victimes de violence est beaucoup plus élevé chez les Indiennes inscrites au Registre des Indiens que dans l'ensemble des Canadiennes. En outre, elles présentent un taux de mortalité par

⁶ Ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada. *Les femmes autochtones : un portrait démographique, social et économique*, Canada, 1996.

⁷ Conseil des Atikamekw et des Montagnais. *Montagnaises de parole*, 1992.

suicide très élevé, particulièrement dans la cohorte des 15 à 24 ans. Néanmoins, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, parmi lesquelles on dénombre une majorité de femmes, s'accroît constamment dans les communautés autochtones.

Sur le plan de la scolarité, la situation des femmes autochtones, quoique nettement moins bonne que celle des femmes non autochtones, est meilleure quant à l'obtention d'un diplôme que celle des hommes de leurs communautés. Et l'écart ne cesse de s'accroître.

En 1991, 53,4 % des femmes autochtones participaient au marché du travail. Leur taux de chômage, moindre que celui des hommes de leurs communautés, était tout de même deux fois plus important que celui des femmes allochtones (21 % c. 10 %). Il faut aussi préciser que les Indiennes inscrites vivant dans les réserves ont un taux de chômage nettement plus élevé que les autres groupes de femmes autochtones. Par ailleurs, un emploi rémunéré n'est pas à lui seul gage de sécurité financière. En 1991, bien plus de femmes que d'hommes autochtones déclaraient un revenu annuel inférieur à 10 000 \$: c'était notamment le cas de 51,1 % des Indiennes inscrites dans les réserves. Le revenu moyen de la femme autochtone est donc bien inférieur au seuil de la pauvreté.

Cette situation est d'autant plus dramatique pour les 18 % des familles autochtones monoparentales, très majoritairement dirigées par une femme (pour la même année de référence, le taux de monoparentalité dans les familles canadiennes se situait à 13 %). Le phénomène de la monoparentalité est notamment attribuable à la fréquence des grossesses à l'adolescence menées à terme. Mentionnons également que, avant l'adoption de la Loi C-31 en 1985, plusieurs femmes ont fait le choix d'être mère tout en demeurant célibataire pour éviter de perdre leur statut d'Indienne. Si, traditionnellement, les chefs de famille monoparentale étaient soutenues par la famille élargie pour élever leurs enfants, ces avantages tendent à disparaître⁸.

La Commission royale sur les peuples autochtones nous a aussi appris que la majeure partie des autochtones qui s'établissent en milieu urbain sont des femmes, généralement plus jeunes et plus scolarisées que leurs compatriotes. Selon la même source : « Celles-ci sont beaucoup plus susceptibles que les hommes de s'installer en ville en raison de facteurs inhérents à la communauté... Ainsi, de nombreuses femmes autochtones n'ont d'autre choix que de vivre en ville, même si elles souhaitent plutôt vivre dans leur collectivité d'origine. La crainte de mauvais traitements [violence physique ou sexuelle], la perte de leur statut [en raison de la *Loi sur les Indiens*] ou, dans les collectivités, le refus des décideurs de tenir compte de leurs besoins et de leur point de vue limitent leurs possibilités... » Si, hors réserve, certaines autochtones parviennent à une vie plus

⁸ La piste amérindienne. *Premiers peuples. Les femmes autochtones. La monoparentalité*, (pages consultées le 6 février 1999), Adresse URL : http://www.autochtones.com/fr/premiers_peuples/accueil_fem.html

« saine », elles éprouvent un grand isolement et doivent composer avec des conditions d'existence très précaires⁹.

Malheureusement, comme le soulignent une chercheuse et un chercheur de Condition féminine Canada et comme le démontrent les données exposées ci-haut, les recherches sur les femmes autochtones tendent à être focalisées sur leurs problèmes et offrent peu d'indications sur des stratégies efficaces pour y faire face. Pourtant, signale la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones : « ... les femmes autochtones assument un rôle de direction dans un grand nombre de projets communautaires et sont souvent en première ligne pour dispenser les services. On ne rappellera jamais assez l'importance qu'accordent les femmes autochtones à la guérison, et il importe de reconnaître et de prendre en compte leur rôle dans la recherche du mieux-être, dans tous les aspects de la conception, de l'élaboration et de la mise en place des services de santé et des services sociaux¹⁰. » On sait aussi que les femmes participent de manière importante à beaucoup d'activités de production centrales dans l'économie domestique autochtone qui ne sont cependant pas comptabilisées parce qu'elles ne découlent pas d'un travail salarié; pensons à la cueillette de petits fruits et de plantes médicinales, à la pêche et à la chasse.

C'est pourquoi on aurait avantage, par exemple, à mener des recherches sur l'incidence des activités économiques des femmes autochtones sur leur famille et leur collectivité, à étudier le rôle qu'elles jouaient traditionnellement dans l'administration de la justice au sein de leur société ou à cerner le rôle de leurs organisations locales pour stimuler les initiatives de développement communautaire ou les politiques axées sur la collectivité¹¹.

1.5 Les secteurs de l'économie et de l'emploi

L'économie de la Côte-Nord¹² s'est surtout développée à partir de l'exploitation, de la première transformation des ressources naturelles et des exportations vers les marchés nationaux et internationaux. Les emplois dans le secteur primaire, principalement dans la forêt, la pêche et les mines, sont trois fois plus nombreux que pour l'ensemble du Québec (10,7 % c. 3,6 %). La proportion des emplois du secteur manufacturier, essentiellement fondé sur l'exploitation des ressources naturelles, a diminué au cours des dernières années et est dorénavant moindre que la moyenne québécoise (15 % c. 19,1 %). Depuis 1996, l'offre d'emploi dans ces deux secteurs a été considérablement affectée par le ralentissement de la croissance économique et la fluctuation des prix du marché : on peut ainsi parler de l'érosion de la main-d'œuvre dans les secteurs traditionnels d'emplois de la

⁹ Commission royale sur les peuples autochtones. *Rapport*, volume 4 : *Perspectives et réalités*, Ottawa, 1996.

¹⁰ Commission royale sur les peuples autochtones. *Op. cit.*

¹¹ Madeleine DION STOUT et Gregory D. KIPLING. *Les femmes autochtones au Canada : orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques*, Condition féminine Canada, 1998.

¹² Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie. *Profil économique des régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec*, 1998.

région. Tout de même, il semble que certains investissements dans l'industrie du sciage et des travaux importants dans le secteur de la construction pourraient amener une reprise¹³. De plus, au cours des prochaines années, en raison des projets annoncés ou mis en marche, on devrait assister à une relance dans l'industrie minière et à une augmentation de la production d'aluminium et d'électricité¹⁴.

La population active du secteur tertiaire est moins importante que pour l'ensemble du Québec (69,1 % c. 72,8 %). Par contre, ce secteur est celui qui attire le plus d'investissements. Ainsi, des 1 121,8 million \$ d'investissements publics et privés réalisés en 1995, 61,1 % l'ont été dans ce secteur. En 1997, la région compte 2 019 entreprises du secteur tertiaire, une hausse considérable depuis 1994 (1 273)¹⁵. Grâce au prolongement de la route 138 de Havre-Saint-Pierre à Natashquan, on peut prévoir un nouvel essor de ce secteur, particulièrement dans les domaines du tourisme et du transport. Par contre, les « rationalisations » dans la fonction publique ont marqué le marché socioéconomique régional.

En regard de l'économie régionale de la Côte-Nord, il faut donc retenir que « la structure industrielle, basée sur l'exploitation de la ressource naturelle est largement dominée par les multinationales et les compagnies d'État qui génèrent traditionnellement des emplois masculins. En fait toute l'activité économique est organisée autour de la grande entreprise. (...) Le secteur tertiaire est fortement assujéti au fonctionnement des grandes entreprises¹⁶. »

1.6 Le marché du travail : un espace difficile à occuper pour les femmes

L'autonomie économique des femmes implique qu'elles puissent s'intégrer au marché du travail quelle que soit leur situation familiale.

En 1996, selon Statistique Canada¹⁷, 53,5 % des femmes et 72,2 % des hommes de la Côte-Nord faisaient partie de la population active¹⁸. Si la proportion des Nord-Côtiers participant à la main-d'œuvre dépasse la moyenne des Québécois (70,5 %), c'est l'inverse en ce qui concerne les femmes (54,6 %). Par contre, en ne retenant que les personnes qui étaient effectivement en emploi au moment de l'enquête (le rapport emploi/population), les proportions régionales pour les deux sexes tombent sous la moyenne nationale pour n'atteindre que 45 % chez les femmes (48,5 % en moyenne au Québec) et 58,8 % chez les hommes (61,8 % au

¹³ Société de développement de la main-d'œuvre. *Bulletin régional sur le marché du travail région Côte-Nord et Nord-du-Québec*, deuxième trimestre 1997, vol. 17, n° 2, septembre 1997, p. 10.

¹⁴ *Plan triennal de la formation professionnelle et de la formation technique, 1998-2001*, région Côte-Nord, mars 1998, p. 7.

¹⁵ Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie. *Op. cit.*, p. 20.

¹⁶ Centre Émersion. [recherche et rédaction : Micheline Simard], données bibliographiques manquantes.

¹⁷ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, Tableaux 4 A et 4 B, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

¹⁸ Le taux d'activité est le rapport de la population active (population en emploi et en chômage) sur la population âgée de 15 ans et plus.

Québec). Tout de même, l'écart entre les hommes et les femmes de la région demeure marqué, particulièrement quand on se concentre sur la population des 25 ans et plus. Enfin, le taux de chômage des hommes et des femmes de la Côte-Nord dépasse nettement les moyennes québécoises.

TABLEAU 4A — Taux de participation à la main-d'œuvre et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, Côte-Nord et ensemble du Québec, 1996

Groupe d'âge	Main-d'œuvre féminine		Main-d'œuvre masculine	
	% partic.	% chômage	% partic.	% chômage
Côte-Nord	53,5	15,8	72,2	18,5
15 - 24 ans	42,3	25,1	51,4	29,9
25 ans et plus	56,1	13,9	77,1	16,7
Le Québec	54,6	11,2	70,5	12,3
15 - 24 ans	52,2	18,2	56,3	19,8
25 ans et plus	55,0	9,9	73,5	11,1

Note : La main-d'œuvre comprend les personnes qui sont au chômage.

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

TABLEAU 4B — Taux de participation à la main-d'œuvre et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, MRC de la Côte-Nord

Groupe d'âge	Main-d'œuvre féminine		Main-d'œuvre masculine	
	% partic.	% chômage	% partic.	% chômage
La Haute-Côte-Nord	46,1	24,7	64,9	26,3
15 - 24 ans	25,6	40,0	49,3	36,6
25 ans et plus	50,3	23,1	68,6	24,8
Manicouagan	53,9	10,9	73,7	13,1
15 - 24 ans	47,3	23,2	53,8	25,5
25 ans et plus	55,4	8,4	78,2	11,1
Sept-Rivières	55,2	13,5	74,7	17,3
15 - 24 ans	44,5	21,1	53,0	27,6
25 ans et plus	57,6	12,4	80,2	15,6
Caniapiscau	57,0	14,9	81,0	7,5
15 - 24 ans	31,9	22,7	32,9	16,7
25 ans et plus	64,4	13,8	93,8	5,6
Minganie	53,7	21,6	66,8	24,8
15 - 24 ans	42,6	25,6	47,5	35,4
25 ans et plus	56,2	17,9	70,0	24,1
Basse-Côte-Nord	55,4	37,8	63,2	52,7
15 - 24 ans	39,6	47,2	51,9	61,9
25 ans et plus	59,4	34,7	65,7	51,5

Note : La main-d'œuvre comprend les personnes qui sont au chômage.

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

Si le taux de chômage des femmes de la région est généralement inférieur à celui des hommes, on remarque par contre que seulement 68,8 % d'entre elles travaillent à temps complet. Il y a proportionnellement trois fois plus de travailleuses que de travailleurs de la région qui occupent un emploi à temps partiel (31,2 % c. 10,6 %). Elles dépassent aussi à ce chapitre la moyenne des travailleuses québécoises (30,6 %) ¹⁹.

¹⁹ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, Tableau 5, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

TABLEAU 5 — Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe, Côte-Nord et ensemble du Québec, 1996

	Main - d'œuvre féminine				Main - d'œuvre masculine			
	Temps plein		Temps partiel		Temps plein		Temps partiel	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Côte-Nord	15 105	68,8	6 840	31,2	27 365	89,4	3 260	10,6
Le Québec	1 116 755	69,4	492 020	30,6	1 667 560	86,0	271 455	14,0

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

Les femmes de la région se concentrent majoritairement dans le secteur tertiaire, et ce, en plus forte proportion qu'ailleurs au Québec, comme l'indique le taux de féminité des professions et métiers qu'elles exercent. On les retrouve principalement parmi le personnel de bureau (25,3 %), les travailleuses spécialisées dans la vente (20,5 %), le personnel des aliments, boissons et tourisme (9,8 %), les travailleuses de la santé (9 %) et les enseignantes (7 %)²⁰.

²⁰ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, Tableau 6, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

TABLEAU 6 — Main-d'œuvre active de 15 ans ou plus selon la profession, Côte-Nord, 1996

	Région de la Côte-Nord				Québec	
	Femmes		Hommes		% fem-	%fem-
	Nombre	%	Nombre	%	mes	mes
Côte-Nord	21 235	100,0	29 695	100,0	41,7	45,0
Gestion (cadres supérieures, directrices)	1 250	5,9	2 210	7,4	36,1	30,1
Personnel en gestion et en administration des affaires et en finance	385	1,8	320	1,1	54,6	50,5
Secrétaires et personnel de bureau	4 760	22,4	1 120	3,8	81,0	76,2
Personnel administratif, de réglementation et de supervision du travail de bureau	240	1,1	225	0,8	51,6	56,0
Sciences naturelles et appliquées	325	1,5	2 020	6,8	13,9	18,8
Personnel professionnel des soins de santé	180	0,8	135	0,5	57,1	48,9
Professionnelles en sciences infirmières	895	4,2	85	0,3	91,3	90,9
Personnel technique et personnel assimilé du secteur de la santé	450	2,1	145	0,5	75,6	76,6
Personnel de soutien des services de santé	405	1,9	80	0,3	83,5	78,1
Juges, avocates, psychologues, travailleuses sociales	365	1,7	310	1,0	54,1	50,8
Enseignantes	1 495	7,0	755	2,5	66,4	59,9
Personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux, de l'enseignement	410	1,9	140	0,5	74,5	66,5
Arts, culture, sports et loisirs	415	2,0	355	1,2	53,9	51,1
Personnel de supervision des ventes et des services	90	0,4	100	0,3	47,4	46,0
Personnel de la vente et des services	4 270	20,1	3 185	10,7	57,3	51,0
Personnel des aliments, boissons et tourisme	2 075	9,8	740	2,5	73,7	61,9
Personnel des services de protection	155	0,7	660	2,2	19,0	15,7
Personnel de soutien familial et de garderie	735	3,5	50	0,2	93,6	93,3
Métiers, transports et machinerie	355	1,7	9 780	32,9	3,5	6,2
Professions du secteur agricole sauf les manœuvres	75	0,4	125	0,4	37,5	27,0
Professions des secteurs forestiers, minier, pétrolier et gazéifière	50	0,2	1 595	5,4	3,0	4,6
Personnel élémentaire de la production primaire	60	0,3	285	1,0	17,4	13,6
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	665	3,1	4 290	14,4	13,4	31,3

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

En 1996, le revenu d'emploi moyen des femmes de la région était de 17 486 \$ par an, alors que celui des Québécoises s'établissait à 19 484 \$. Pour la même année, le revenu des hommes de la région était de 33 552 \$, dépassant celui des Québécois (29 847 \$). Le rapport du revenu d'emploi moyen des femmes et des hommes de la Côte-Nord (52,1 %) est donc nettement inférieur à la moyenne du Québec (65,3 %) ²¹. D'une MRC à l'autre, ce rapport varie considérablement. La

²¹ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, Tableau 7, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

différence la plus substantielle se manifeste dans Caniapiscau, la seule MRC où le taux de chômage des femmes est supérieur, et de beaucoup, à celui des hommes. Par contre, c'est sur la Basse-Côte-Nord que l'écart de revenus entre les deux sexes est le moindre, non pas parce que le revenu des femmes est plus élevé, mais bien parce que celui des hommes est beaucoup moindre que dans les autres MRC de la région. Enfin, dans Manicouagan et Sept-Rivières, le rapport des revenus féminins et masculins est inférieur à la moyenne nationale, malgré que les taux d'activité ou de chômage des femmes se comparent avantageusement aux autres MRC de la région ou même à la moyenne québécoise. On peut sans doute lier cet écart salarial à la différence des conditions de travail pratiquées dans les secteurs d'emploi, très différents, où on retrouve les femmes et les hommes.

TABLEAU 7 — Revenu d'emploi moyen* de la population de 15 ans ou plus selon le sexe, MRC, Côte-Nord et ensemble du Québec, 1996

Âge	Femmes (\$)	Hommes (\$)	Femmes/hommes (%)
La région	17 486	33 552	52,1
Haute-Côte-Nord	13 524	25 002	54,1
Manicouagan	18 103	35 962	50,3
Sept-Rivières	18 379	35 097	52,4
Caniapiscau	19 650	48 089	40,9
Minganie	15 725	25 918	60,7
Basse-Côte-Nord	15 970	18 326	87,1
Le Québec	19 484	29 847	65,3

* Revenu d'emploi moyen : revenu total moyen pondéré reçu en 1995 par les personnes âgées de 15 ans ou plus sous forme de rémunération, de revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

Il s'agit du travail effectué à temps plein ou à temps partiel.

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

Enfin, précisons qu'en novembre 1996, 3 634 femmes recevaient des prestations de la sécurité du revenu; elles représentaient 53,9 % des bénéficiaires de l'aide sociale de la région. Un peu plus de la moitié d'entre elles étaient âgées entre 20 et 39 ans (57,2 %), faisant de la Côte-Nord la deuxième région à regrouper le plus de jeunes femmes prestataires, après le Nord-du-Québec. On constate aussi que les femmes prestataires détenant au minimum un diplôme secondaire (23,7 %) sont proportionnellement moins nombreuses que la moyenne des femmes au

Québec (27,9 %). Une femme prestataire sur deux a des enfants (52,4 %), ce qui est au-dessus de la moyenne provinciale (48,3 %) et nettement plus que les prestataires masculins de la région (19,8 %). Parmi les mères prestataires, deux sur trois sont monoparentales (71,5 %).

1.7 La participation sociale et la vie culturelle

Sur la Côte-Nord, dans tous les secteurs socioéconomiques et à la grandeur du territoire, on retrouve des femmes et des hommes engagés dans leur communauté. Il est fréquent de les voir se mobiliser pour le maintien d'une usine, la construction d'une route ou encore le développement de grands projets socioéconomiques créateurs d'emplois. Les communautés locales et régionales sont très actives dans les conseils régionaux à vocation socioéconomique, culturelle ou touristique, ce qui révèle une profonde participation sociale et un grand sens de l'entrepreneuriat. Cet engagement se traduit aussi par l'existence de 651 organismes communautaires et populaires dans la région. La présence d'une vie associative, l'engagement bénévole et la concertation des milieux socioéconomiques sont, à notre avis, une force et un atout pour le développement de la Côte-Nord.

La vie culturelle est à la fois un ingrédient et un indice du développement d'une région, comme l'a documenté la sociologue Andrée Fortin. D'abord, souligne-t-elle, il faut prendre acte de l'importance des retombées économiques directes et indirectes des événements culturels : argent dépensé dans la région pendant l'événement, bien sûr, mais aussi emplois créés et accroissement de la rétention de créateurs, artistes et techniciens dans la région. Ces emplois prennent encore plus d'importance dans un contexte de coupures des institutions culturelles nationales.

Mais il y a plus : les activités et événements culturels transforment la qualité de vie dans les régions et renforcent l'identité régionale. La façon dont les régions se définissent et se présentent se modifie. On n'est plus seulement en présence d'une région-ressource, mais d'un lieu de culture. Et la région trouve une fierté dans son ouverture à l'« ailleurs », à l'international, qui n'a pas besoin d'être médiatisée par Montréal²².

De fait, la richesse de l'histoire et la vie culturelle de la Côte-Nord mériteraient d'être mieux connues des Québécoises et des Québécois²³. Ainsi, plusieurs sites archéologiques et expositions font foi de la vie des Premières Nations, révélant les fondements d'une société, d'une tradition et d'une culture matérielle toujours bien vivantes. De plus, la Côte-Nord a vécu, bien avant d'autres régions, l'implantation de la grande industrie moderne et innovatrice au plan technologique.

²² Andrée FORTIN. « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », dans *Action collective et décentralisation*, colloque de l'ACFAS, 1996, Université McGill, p. 87-97.

²³ Pierre FRENETTE [sous la dir.]. *Histoire de la Côte-Nord*, IQRC et PUL, 1996.

La vie culturelle se manifeste aussi par le Musée régional de la Côte-Nord et le Salon du livre à Sept-Îles, ainsi que par l'existence de deux salles de spectacle de haut calibre (à Baie-Comeau et à Sept-Îles). Par ailleurs, l'adhésion de la région au Réseau de spectacle de l'est du Québec (ROSEQ) enrichira sans aucun doute la vie des arts de la scène. Enfin, l'existence, depuis dix ans déjà, de plusieurs événements culturels témoigne de l'attachement de la population; citons le festival international des films «Cinoche Baie-Comeau» et «Ciné-Sept» (à Sept-Îles), ainsi que le Festival international de jazz et de blues et le Symposium de peinture à Baie-Comeau. Selon les données du recensement de 1996, 53,9 % des personnes de la région qui occupent un emploi dans le domaine des arts, de la culture, des loisirs et des sports sont des femmes, ce qui représente un taux de féminité supérieur à la moyenne nationale (51,1 %). Sans compter que plusieurs manifestations culturelles de la région profitent d'une importante collaboration bénévole des femmes.

1.8 La contribution des femmes : un apport indispensable au développement de la région

À plusieurs égards, les femmes de la Côte-Nord sont des pionnières. Elles ont l'énergie des bâtisseuses. Leur voix s'est maintes fois fait entendre au plan national; plusieurs de leurs batailles concernant la garde des enfants, la violence conjugale et la place des femmes dans les métiers non traditionnels ont marqué le mouvement des femmes au Québec. Leur solidarité, leur combativité mais aussi l'envie de réaliser leurs rêves sont une source de réconfort en ces temps socialement et économiquement difficiles pour les femmes.

— Le mouvement associatif des femmes

La région compte 30 groupes de femmes dont les membres sont activement engagées dans la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions sociales et économiques autant des femmes âgées, que des chefs de famille monoparentale, des autochtones, des jeunes, etc. Elles ont mis sur pied les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, le centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle, les centres de femmes, le groupe d'intégration au marché du travail et de promotion des métiers non traditionnels, les cercles de fermières, le comité diocésain de condition féminine, les associations de femmes entrepreneures et des syndicats. Ces groupes offrent des services et font preuve d'une participation active dans les lieux de concertation au plan local, régional et national.

De plus, la mise sur pied du « Regroupement des femmes de la Côte-Nord », en 1984, démontre que les femmes sont déterminées à se faire entendre sur les enjeux sociaux et économiques régionaux. D'ailleurs, elles ont fait modifier l'entente-cadre 1995-2000 liant le gouvernement du Québec et le Conseil régional

de développement pour y intégrer certaines priorités d'interventions en matière de condition féminine. Enfin, le projet « Pignons sur rue »²⁴, qui a permis aux groupes de femmes d'acheter et de rénover des maisons pour s'y loger, offre un autre exemple de la vitalité du mouvement des femmes.

— L'apport individuel des femmes

Sur le plan économique, les femmes participent à la main-d'œuvre et font également preuve d'entrepreneuriat. Et encore seraient-elles prêtes à faire davantage si elles ne se heurtaient pas à des difficultés d'intégration au marché du travail ou à des problèmes d'accès au crédit et aux services aux entreprises. C'est pourquoi des groupes de femmes estiment que la culture entrepreneuriale gagnerait à être promue dans cette région dont le développement a longtemps reposé sur la présence de grandes entreprises industrielles. Par ailleurs, remarquent-elles, plus souvent qu'autrement, les institutions bancaires exercent de la discrimination envers les femmes chefs d'entreprise en leur accordant plus difficilement des prêts, notamment en exigeant des taux d'intérêt plus élevés que ceux offerts aux dirigeants d'entreprise. Cette situation a d'ailleurs amené les Nord-Côtières à créer leur propre fonds d'investissement en 1995. Mandaté par la Table sectorielle des femmes du CRD, le Regroupement des femmes de la Côte-Nord a mis sur pied le « Fonds d'investissement pour l'entrepreneurship au féminin » (FIEF) qui a accordé ses premiers prêts en 1996.

En matière de développement social, les femmes ont une contribution majeure, tant sur le plan institutionnel que communautaire, et aussi bien par leurs interventions professionnelles que privées. On connaît l'indispensable présence des femmes dans le domaine des services et des soins aux personnes, sanitaires, sociaux ou éducatifs. Par contre, trop souvent dans les analyses économiques classiques, on occulte l'apport des activités reproductives au développement de la région, comme si seules les activités productives comptaient. Pourtant, les unes et les autres sont intrinsèquement liées. En effet, les gestes du domaine dit privé — donner la vie, nourrir, soigner, éduquer, blanchir, nettoyer — ne sont-ils pas essentiels au maintien et au renouvellement de la force de travail? Et cette part du travail des femmes ne s'accroît-elle pas sous l'effet du virage ambulatoire et de la réduction des services publics?

Qu'elles soient actives ou pas sur le marché du travail rémunéré, les femmes accomplissent plus que leur part de ces nombreuses tâches, parentales ou domestiques, essentielles à la vie et même à la survie de la collectivité. Selon le dernier recensement de Statistique Canada (1996) qui, pour la première fois, incluait des questions sur les activités non rémunérées accomplies à la maison, au Québec, 93,7 % des femmes contre 83,3 % des hommes ont déclaré avoir

²⁴ Les groupes membres de « Pignons sur rue » sont : le Centre des femmes de Forestville, le Regroupement « Nin Ishkue » de Malioténam, le Regroupement des femmes de la Côte-Nord, la Maison des femmes de Baie-Comeau, le Cercle des fermières de Havre-Saint-Pierre, l'Alliance des femmes de Sacré-Cœur, le Coin des femmes de Sept-Îles, le Centre Émersion et le Centre de femmes L'Étincelle.

consacré du temps aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison durant la semaine précédant l'enquête. Parmi les femmes, 50,4 % disent avoir prodigué des soins aux enfants, alors que ce pourcentage atteint 40,5 % chez les hommes. Enfin, 19,9 % des femmes, comparé à 13,1 % des hommes, ont rapporté fournir des soins à des personnes âgées. La comptabilisation du nombre d'heures consacrées par les unes et les autres à ces activités distingue de façon encore plus marquante la part des femmes et des hommes. En effet, les répondantes sont trois fois plus nombreuses que les répondants (17,8 % c. 5,3 %) à indiquer avoir consacré 30 heures ou plus aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison²⁵. Rappelons que dans une étude précédente, Statistique Canada avait estimé la valeur du travail non rémunéré²⁶ d'une femme mariée non active sur le marché du travail et ayant des enfants à 24 400 \$²⁷.

On ne peut manquer par ailleurs de rappeler la part considérable de travail bénévole accompli par les femmes actives dans les organisations communautaires et populaires.

Devant l'importante contribution des femmes à la vie économique et sociale, leur sous-représentation politique est particulièrement frappante et questionnable. Elles demeurent peu nombreuses à occuper des postes de pouvoir, particulièrement dans les instances municipales ou à vocation économique²⁸. On doit donc se réjouir de l'adoption de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine* en vue d'accroître la place des femmes dans le développement des régions. Il reste à veiller à ce que les décideuses et décideurs régionaux et locaux s'engagent à l'appliquer.

Actuellement, les femmes ne constituent que 8,6 % des maires (10 % au Québec) et 14,3 % des membres du conseil d'administration du CRD (21 % au Québec), deux niveaux de pouvoir pourtant extrêmement déterminants pour le développement régional. Dans les CLD, leur représentation (au c.a.) oscille entre 35,3 % (Haute-Côte) et 20,8 % (Sept-Rivières). Par contre, elles occupent 31,8 % des sièges à la Régie régionale de la santé et des services sociaux, et leur présence comme commissaires scolaires grimpe à plus de 70 % dans trois commissions scolaires sur quatre.

²⁵ Conseil de la famille et de l'enfance. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, Québec, 1999.

²⁶ La méthode du coût de remplacement attribue une valeur au travail non rémunéré d'après le taux de rémunération consenti aux personnes qui effectueraient un travail similaire. D'après l'approche généraliste, on applique le taux de rémunération des employés de maison (femme ou homme à tout faire). Voir : Statistique Canada. « Mesure et évaluation du travail non rémunéré des ménages », dans *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996, p. 32.

²⁷ *Idem*, p. 30 et 33.

²⁸ Les données ont été compilées par le bureau régional du CSF en décembre 1998.

TABLEAU 8 — Participation des femmes dans les lieux de décision, Côte-Nord, 1998

	Femmes	Hommes	Total	%	Moyenne Femmes du Québec
CRD	8	48	56/61*	14,3	21 %
CLD Basse-Côte	4	14	18	22,2	25 %
CLD Caniapiscau	4	9	13	30,8	
CLD Manicouagan	4	13	17	23,5	
CLD Minganie	5	13	18	27,8	
CLD Haute-Côte	6	11	17	35,3	
CLD Sept-Rivières	5	19	24	20,8	
Conseillères et conseillers municipaux	61	150	211	28,9	22 %
Maires et mairesses	3	32	35	8,6	10 %
RRSSS	7	15	22/24*	31,8	37 %
C.s Estuaire	17	6	23	73,9	48 %
C.s du Fer	6	16	22	27,3	
C.s du Littoral	12	2	14	85,7	
C.s Moy. C.N.	7	3	10	70,0	

* Postes vacants.

Source : Compilation effectuée par le bureau régional du CSF sur la Côte-Nord, décembre 1998.

1.9 La position des femmes dans le développement de la région

Malgré le caractère incomplet du portrait qui précède en raison du manque fréquent de données statistiques sexuées, certaines caractéristiques de la position des femmes dans la région méritent d'être mises en relief.

On ne peut évidemment manquer de mentionner combien la dispersion de la population sur cet immense territoire est susceptible de peser sur les conditions de vie des femmes. Les transformations démographiques risquent encore d'alourdir cette situation si des mesures ne sont pas dès maintenant envisagées pour en juguler les effets : nous pensons plus précisément aux efforts qui doivent être consentis pour freiner l'exode des jeunes.

Aussi, le fait qu'à peine plus de la moitié des femmes fasse partie de la population active est un indice de leurs difficultés d'intégration au marché du travail. On ne peut manquer de faire le lien avec leur très forte concentration scolaire et

professionnelle, encore plus marquée qu'ailleurs au Québec, dans des secteurs d'emploi traditionnellement féminins. La situation est d'autant plus lourde de conséquences dans une région dont le développement est largement axé sur l'exploitation des ressources naturelles. En ce sens, l'activité des femmes, pourtant essentielle, apparaît presque comme marginale par rapport à la vision du développement de la région.

Ceci se reflète d'ailleurs sur leurs conditions salariales et leur régime de travail moins favorables, non seulement par rapport aux hommes de la région, mais même par rapport à la moyenne des Québécoises.

Pourtant, les femmes de la Côte-Nord semblent prêtes à s'engager dans des champs non traditionnels, comme en fait foi leur engagement dans l'entrepreneuriat. Il importe donc de se pencher sur les moyens de favoriser leur diversification scolaire et professionnelle, puis de les soutenir dans leurs démarches en ce sens.

Mais pour faciliter leur insertion professionnelle, aussi bien que leur participation sociale, on doit s'assurer que les programmes et les services tiennent compte de leurs besoins spécifiques, et ce, peu importe où elles résident sur le territoire.

Il faut évidemment noter l'important engagement des femmes dans les secteurs social et communautaire. Il serait maintenant intéressant que les instances régionales et locales, et nommément le CRD et la Régie régionale de la santé et des services sociaux, conviennent de l'intérêt de l'approche globale des problèmes utilisée par des groupes de femmes et leur accordent un soutien en conséquence.

Enfin, on ne doit pas taire la contribution centrale des femmes aux tâches parentales et domestiques, des ingrédients essentiels, au premier chef, à la vie de la région. Pourtant, les activités de production et, encore moins, de reproduction des femmes ne bénéficient pas toujours de la pleine reconnaissance dans le discours, ni dans la planification et les projets de développement de la région.

C'est à partir de cette lecture de la position des femmes sur la Côte-Nord que le Conseil du statut de la femme a dégagé les cibles et les mesures qui suivent. En les soumettant aux décideuses, aux décideurs et aux représentantes du mouvement associatif des femmes, le CSF souhaite contribuer à l'émergence d'un modèle de développement avec toutes et tous, pour toutes et tous.

CHAPITRE II — DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT AVEC TOUTES ET TOUS POUR TOUTES ET TOUS

Cible d'intervention 1 : Disposer de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs.

État de la situation

Étant donné les lacunes constatées en tentant d'établir le portrait des femmes dans le développement de la région, une première priorité s'impose. Elle concerne la collecte de données sexuées de façon à obtenir un portrait plus juste, de nature à rendre compte de la véritable contribution des femmes et des hommes au développement de leur territoire, mais aussi des caractéristiques différentes de leur intégration socioéconomique.

Comme le soulignent les chercheuses Sabourin et Trudel, « Dans bien des cas, les banques de données ne sont tout simplement pas construites en vue de rendre les renseignements accessibles, leurs objectifs étant souvent limités à soutenir la gestion des ressources financières et matérielles des organismes (ministères, compagnies d'assurances, etc.) qui les ont constituées²⁹. »

Or, à la suite de l'engagement gouvernemental dans le *Programme d'action 1997-2000* de mettre en place des mécanismes permettant de tenir compte, dans les analyses, les politiques, les programmes et les mesures législatives, des réalités propres aux femmes et aux hommes, dans les différents domaines de sa responsabilité, on doit disposer des outils pour bien circonscrire ces situations.

Par ailleurs, la Côte-Nord réunit d'importantes collectivités amérindiennes. Or, il nous a été donné de souligner combien les informations sur la réalité des femmes de ces communautés font défaut. Pour les chercheuses Clotilde Pelletier et Carole Laurin³⁰, trop souvent, on n'a à notre disposition que des données de portée générale, compilées pour l'ensemble du Canada, malgré les importantes différences qui existent entre les groupes qui composent les Premières Nations et même les différentes collectivités d'un même peuple. Cette situation nous mène à des généralisations qui risquent de trahir la réalité et empêche de dépasser le simple constat de détresse psychosociale.

²⁹ Cécile SABOURIN et Dominique TRUDEL. « Mobilité et travail : les femmes en Abitibi-Témiscamingue », dans *Du local au planétaire*, Les Éditions du remue-ménage, 1995, p. 185.

³⁰ Clotilde PELLETIER et Carole LAURIN. *État des lieux : violence et santé mentale chez les autochtones du Québec*, recherche préparée pour l'Association des femmes autochtones du Québec, Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines, 1993.

Mesures proposées

- 1. Que l'Institut de la statistique du Québec (anciennement le Bureau de la statistique du Québec) soit mandataire de l'engagement de la collecte de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs et, à ce titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux.**
- 2. Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine, le ministère des Régions s'assure de l'engagement de ses partenaires dans la collecte de statistiques régionales sexuées pour chaque territoire de MRC.**
- 3. Que le CRD et la RRSSS demandent la collaboration des ressources universitaires, des conseils de bande et des organisations de femmes autochtones pour recueillir et analyser des informations permettant de mieux circonscrire la contribution et les besoins économiques et sociaux des résidentes des différentes collectivités amérindiennes de la région afin d'être mieux en mesure d'adapter les politiques et programmes à leur réalité.**

2.1 L'autonomie économique des femmes

État de la situation

Bien que formellement l'on reconnaisse le droit des femmes au travail et l'égalité des sexes en emploi, il demeure qu'elles connaissent toujours des difficultés, non seulement à intégrer le marché du travail, mais aussi à se faire accorder des conditions salariales et de travail équivalentes à celles des hommes. Comme nous l'avons constaté, seulement 53,5 % des femmes de la Côte-Nord font partie de la population active comparativement à 72,2 % des hommes de la région. Leur présence sur le marché du travail est légèrement moindre que la moyenne des femmes au Québec (54,6 %) et leur taux de chômage, plus élevé (15,8 % c. 11,2 %).

L'intégration professionnelle est d'abord le produit de l'insertion sociale. Or, on ne peut certainement pas estimer que ce préalable est acquis pour les Nord-Côtières qui souffrent de pauvreté, d'isolement, de détresse psychologique ou de toxicomanie ou pour celles qui subissent les conséquences de la violence sexuelle. Sans « passerelles » pour les préparer à l'emploi, il est illusoire de pousser ces femmes vers le marché du travail.

On constate par ailleurs que les femmes de la Côte-Nord, comme du reste les hommes de la région, sont passablement moins scolarisées que la moyenne québécoise. Près du quart d'entre elles (22 %) ont moins de neuf ans de scolarité

(c. 18,9 % pour la moyenne des Québécoises), 28,2 % ont effectué des études postsecondaires (c. 30,5 % au Québec) et seulement 6,5 % ont poursuivi des études universitaires (c. 11,1 % au Québec)³¹. On ne peut manquer de rappeler l'absence de campus universitaire sur la Côte-Nord. Actuellement, les seuls espoirs en regard du développement de l'enseignement universitaire dans la région reposent sur le travail effectué par deux corporations de services universitaires (l'une pour le secteur est et l'autre pour l'ouest) pour accroître l'offre de formation universitaire par les universités d'autres régions.

En outre, le programme des prêts et bourses comprend certaines mesures pouvant favoriser l'accès ou le retour aux études des femmes. Ainsi, le programme accorde des frais de déplacement en l'absence de transport en commun, de même qu'une allocation supplémentaire pour six régions, dont la Côte-Nord. Le régime prévoit aussi des frais de subsistance supplémentaires pour les chefs de famille monoparentale. Par contre, le programme des prêts et bourses ne s'adresse qu'aux étudiantes inscrites à temps plein (12 unités ou 180 heures). Or, les femmes n'ont souvent d'autres choix que de poursuivre leurs études à temps partiel, tant en raison du poids de la conciliation famille-travail, qu'à cause des difficultés de déplacement entre les différents centres où se déroulent leurs multiples activités. En ce sens, l'exigence d'une inscription à temps plein peut réduire l'accessibilité aux études pour plusieurs femmes.

TABLEAU 9 — Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le sexe et le niveau de scolarité, Côte-Nord et ensemble du Québec

	Femmes	Hommes	Total	Taux
	%	%	%	fém.
La Côte-Nord	100,0	100,0	100,0	49,1
Moins d'une 9 ^e année	22,0	21,1	21,5	50,1
9 ^e année à 13 ^e année*	43,4	44,8	44,1	48,3
Études postsecondaires**	28,2	27,6	28,0	49,5
Grade universitaire***	6,5	6,3	6,3	50,1
Le Québec	100,0	100,0	100,0	51,4
Moins d'une 9 ^e année	18,9	17,2	18,1	53,8
9 ^e année à 13 ^e année*	39,5	39,4	39,4	51,5
Études postsecondaires**	30,5	30,0	30,3	51,8
Grade universitaire***	11,1	13,4	12,2	46,7

* Avec ou sans certificat ou diplôme d'études secondaires. Comprend également les certificats ou diplômes d'écoles de métier.

** Études collégiales (cégep), études universitaires partielles sans certificat ou diplôme ou autres études non universitaires avec certificat ou diplôme.

*** Au moins un baccalauréat.

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

³¹ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, tableau 9, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

Les données fournies par l'enquête Relance du ministère de l'Éducation³² indiquent une différence entre les femmes et les hommes quant à leur cheminement scolaire et leur intégration au marché du travail. À première vue, le nombre de diplômées et de diplômés du secondaire professionnel ayant un emploi est comparable (64 % c. 66 %). Toutefois, la proportion de femmes inactives (10 %) est beaucoup plus élevée que chez les hommes (2 %)³³ et elles se déclarent moins en recherche d'emploi qu'eux (17 % c. 22 %). Seulement 57 % de ces diplômées (comparativement à 85 % des diplômés) occupent un emploi à temps plein. La différence du salaire hebdomadaire moyen est très marquée entre les femmes (257 \$) et les hommes (541 \$) diplômés du secondaire professionnel. La situation est d'autant plus déconcertante que le salaire moyen des femmes diplômées de la région est inférieur à celui des diplômées du Québec, tandis que celui des hommes diplômés de la Côte-Nord est supérieur à la moyenne de leurs confrères du Québec.

Toujours selon la même source et fait unique au Québec, la totalité des finissantes du secteur du secondaire professionnel provient de trois secteurs de formation (administration, commerce et informatique; santé; soins esthétiques) alors que c'est le cas de 63 % des finissants (électrotechnique; mécanique d'entretien; entretien d'équipements motorisés). Les femmes sont absentes des secteurs choisis par les hommes et vice-versa.

Du côté du secteur technique du collégial, les étudiantes sont concentrées majoritairement dans deux familles de programmes, soit administration, commerce et informatique (43 %) et santé (27 %), alors que les hommes le sont dans trois familles, à savoir environnement et aménagement du territoire (38 %), bâtiments et travaux publics (20 %) et électrotechnique (20 %). Bien que les finissantes de la région obtiennent un meilleur taux de placement que les finissants (75 % c. 51 %), elles sont plus fréquemment inactives sur le marché du travail (10 % c. 7 %) et moins en recherche d'emploi (10 % c. 22 %). Par rapport aux hommes diplômés, elles occupent nettement moins d'emplois à temps complet (53 % c. 91 %) et leur occupation est moins en rapport avec la formation reçue (34 % c. 48 %). L'écart salarial moyen entre les finissantes et les finissants du collégial technique de la Côte-Nord est de 200 \$ alors que pour les diplômées et diplômés du collégial technique de l'ensemble du Québec, il n'est que de 88 \$.

La tendance se maintient pour les études universitaires, les choix étant aussi très différents selon le sexe. En effet, les sciences de l'éducation, premier choix chez les étudiantes (22 %), sont retenues par deux fois moins d'étudiants (11 %). La situation est semblable en sciences de la santé où l'on retrouve 13 % de femmes

³² Ministère de l'Éducation du Québec. *La relance au collégial : situation des sortantes et des sortants diplômés de l'enseignement collégial en 1994-1995 : formations préuniversitaires et techniques et La relance au secondaire en formation professionnelle : données sur l'intégration au marché du travail de 1994 à 1996 de personnes diplômées des promotions 1992-1993 à 1994-1995*, Québec, MEQ, 1996.

³³ Le taux d'inactivité des hommes diplômés du secondaire professionnel est le moins élevé au Québec.

comparativement à 6 % d'hommes. Par contre, les sciences appliquées, premier choix des hommes (26 %), ne sont sélectionnées que par 6 % des étudiantes.

Compte tenu des choix de programmes, il y a lieu de s'interroger sur les véritables chances d'emploi pour les femmes de la Côte-Nord, une région caractérisée par sa faible densité démographique et où les emplois sont concentrés dans les grandes entreprises.

Il est donc pertinent de souhaiter pour les femmes une plus grande diversité de choix d'études et de les encourager à s'orienter vers des domaines d'études plus reliés aux secteurs de l'économie régionale. Selon le diagnostic de la SQDM relatif aux perspectives d'emploi, la Côte-Nord fait partie des régions où l'on trouve le moins de femmes dans les emplois identifiés comme favorables. Plusieurs de ces emplois sont même exclusivement masculins; c'est le cas de technologue et de technicien en géologie et en minéralogie, surveillant du transport routier et en commun, machiniste et vérificateur d'usinage et d'outillage, mécanicien et contrôleur d'aéronef, surveillant de l'exploitation forestière, conducteur de machine d'abattage et de classeur de bois-d'œuvre et autres emplois de vérificateur et classeur dans la transformation du bois, monteur de structures.

Tout de même, déjà en 1991, on remarquait parmi les emplois identifiés « favorables » que 30 travailleuses de la région (pour 80 travailleurs) étaient ingénieures mécaniciennes (0,13 % des emplois occupés par les femmes de la région c. à 0,25 % pour les hommes). En proportion, c'était 13 fois plus que la moyenne provinciale des femmes (0,01 %). En 1996-1998, on compte 40 ingénieures comparativement à 150 ingénieurs dans la région. Mais un long chemin reste à parcourir pour hausser la part des femmes exerçant des professions identifiées « favorables » puisqu'elle ne se situe qu'à 2,5 % (c. 10,5 % pour les travailleurs).

À cet effet, le Conseil du statut de la femme se réjouit que les établissements scolaires et leurs partenaires régionaux se soient engagés dans une action concertée pour mieux planifier le développement d'une main-d'œuvre adaptée aux besoins du marché du travail sur la Côte-Nord. L'élaboration d'un plan triennal de la formation professionnelle et de la formation technique est sans aucun doute un excellent outil pour favoriser l'élaboration d'une carte des programmes plus conforme aux besoins de la population et des entreprises. Mais on doit déplorer le peu d'importance qui a été accordée aux femmes dans cette opération, malgré qu'elles constituent une clientèle sous-représentée dans les programmes professionnels et techniques. On observe seulement une timide préoccupation, en annexe du document, à l'effet d'augmenter de 8 % la part globale des femmes dans ces formations. Si on y prévoit la promotion des métiers non traditionnels, la création d'un comité et une campagne publicitaire, on omet de préciser les moyens et les échéanciers de réalisation, ainsi que les résultats attendus.

D'après une enquête effectuée auprès de 209 entreprises³⁴, la majorité des 1 500 travailleurs de 55 ans et plus de la région prendront leur retraite d'ici les cinq prochaines années. L'érosion de la main-d'œuvre touchera principalement les entreprises du primaire et du secondaire, traditionnellement des secteurs d'emplois masculins et concernera davantage le personnel ayant un diplôme d'études professionnelles du secondaire. Il est encore possible de mettre en œuvre des stratégies et les moyens nécessaires pour permettre aux femmes de la région d'intégrer des emplois non traditionnels en profitant de ce mouvement de renouvellement de la main-d'œuvre pour 1998-2004.

L'idée n'est pas d'orienter massivement les femmes vers les métiers traditionnellement masculins, mais d'offrir aux filles et aux femmes la possibilité de faire des choix susceptibles d'améliorer leur intégration au marché du travail. En ce sens, il faut agir auprès de la famille et des établissements scolaires qui ne semblent pas encourager suffisamment les femmes à choisir ces métiers; plus souvent qu'autrement, elles doivent insister pour ne pas être orientées vers des voies dites féminines. Les employeurs et les syndicats ont aussi un rôle à jouer concernant les programmes d'accès à l'égalité, les règles d'embauche, les conditions d'accueil et d'intégration, la formation en entreprise et l'accès à des promotions. Selon un rapport de recherche publié par le Centre de concertation sur les ressources humaines et la technologie de Sept-Îles, à la suite d'une enquête auprès de 17 travailleuses, « œuvrer dans un milieu de travail majoritairement masculin amène des points négatifs comme : un sentiment de solitude, des blagues sexistes à répétition, se sentir toujours surveillée dans les moindres mouvements, se sentir sous-estimée. Par contre, ces femmes ne regrettent aucunement d'avoir choisi un métier non traditionnel, parce qu'elles se savent capables de faire face aux difficultés et de relever le défi³⁵. »

Le travail du comité Bélouga, mis sur pied en 1994 à l'initiative du centre Émersion et de la commission scolaire Manicouagan et réunissant des représentants de la grande entreprise, des groupes de femmes et des organismes du milieu en vue de répondre à la demande de main-d'œuvre féminine dans les métiers et techniques de la région, mérite d'être souligné, d'autant plus qu'il constitue une première au Québec. Ce comité s'est doté d'un véritable plan d'action, avec objectifs, échéancier et moyens pour tenir compte de la spécificité des femmes et les soutenir lors de leur intégration professionnelle. Bien que ses activités aient été suspendues momentanément, on prévoit le réactiver sous peu. Voici une initiative qui va tout à fait dans le sens des engagements promus dans la cinquième orientation de la politique en condition féminine : «... les réalités différentes des femmes et des hommes nécessitent des actions adaptées de la part des organisations de services ou de celles qui orientent le développement local et

³⁴ Emploi Québec, Développement des ressources humaines Canada et Association des commissions scolaires de la Côte-Nord. *Enquête sur l'érosion de la main-d'œuvre dans les principales entreprises de la Côte-Nord*, juin 1998.

³⁵ Hélène DUCHESNE. *Femme active*, rapport de recherche sur les femmes dans les métiers non traditionnels sur le territoire de la MRC des Sept-Rivières, Centre de concertation sur les ressources humaines et la technologie, 14 mai 1997, p. 13-14.

régional. Les instances locales et régionales ont donc intérêt à se donner les moyens nécessaires pour connaître et comprendre les intérêts et les réalités des femmes de leur collectivité. À titre d'exemple, les organisations féminines et leurs regroupements, en raison de leurs connaissances des réalités des femmes, ont acquis une expérience et une compétence qui peuvent être mises à profit dans les milieux locaux et régionaux³⁶. »

Comme ailleurs au Québec, c'est principalement dans le secteur tertiaire, plus particulièrement dans le commerce et les services (administration, éducation, santé, etc.), qu'on retrouve les travailleuses de la Côte-Nord. Ce secteur, doit-on le rappeler, est durement affecté par les réorganisations du travail, les compressions budgétaires et les coupures de personnel. Une telle situation n'est certes pas de nature à soutenir les femmes dans leur progression vers l'autonomie économique. Il s'avère donc justifié d'interpeller les décideurs nationaux, régionaux et locaux pour que leurs actions concertées en matière d'emploi prennent en considération l'égalité entre les hommes et les femmes face au marché du travail.

Compte tenu de l'évolution démographique de la région, certains domaines traditionnellement féminins pourraient être en demande : tel est le cas des soins et services aux personnes âgées ou des services de garde, deux secteurs où les besoins dépassent l'offre. Par contre, tous les choix traditionnellement féminins n'offrent évidemment pas des perspectives aussi favorables. Parfois, le marché du travail est saturé ou encore l'évolution des besoins de la région rend certaines professions ou métiers moins nécessaires. Parfois, le niveau des exigences du marché du travail s'est élevé si bien que certaines formations brèves trouvent de moins en moins de débouchés en emploi. Il importe que les filles en soient informées. Dans ce contexte, l'impact non négligeable des compressions sur les services d'information scolaire et professionnelle a de quoi inquiéter.

Finalement, on ne peut manquer de rappeler que les métiers ou professions où se concentrent majoritairement les femmes, les « ghettos d'emploi » féminins, ont été traditionnellement sous-valorisés et, en conséquence, sous-payés. C'est pourquoi, tout en souhaitant que les femmes et les filles bénéficient d'une meilleure information scolaire et professionnelle donnant l'heure juste sur les professions et métiers traditionnellement féminins, le Conseil du statut de la femme insiste sur l'importance de rétablir l'équité salariale dans ces secteurs.

S'il est un autre domaine qui mérite d'être passé au crible pour favoriser la participation des femmes à l'économie régionale, c'est celui du soutien à l'entrepreneuriat. Déjà, des femmes de la Côte-Nord contribuent au développement économique de leur région par les entreprises qu'elles ont fondées et qu'elles dirigent. Or, sur la Côte-Nord comme ailleurs, il semble que

³⁶ Pierrette BRIE. « La place des femmes dans le développement des régions, Cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine », *Recherches féministes, Territoires*, vol. 10, n° 2, 1997, p. 204.

l'expansion de l'entrepreneuriat féminin soit freinée, entre autres, par les difficultés d'accès des femmes au financement. Ainsi, une recherche très rigoureuse menée en 1994 par une économiste embauchée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante auprès de 10 903 entreprises canadiennes révèle que :

- Une dirigeante d'entreprise a plus de chance de voir sa demande de prêt refusée qu'un collègue masculin (31 % c. 25 % pour des chefs d'entreprise présentant pourtant les mêmes caractéristiques).
- De plus, le fait d'être une femme diminue les chances de se voir accorder une marge de crédit, un relèvement du plafond d'une marge de crédit ou un prêt à terme.
- Les directeurs de crédit exigent des femmes chefs d'entreprise des taux d'intérêt plus élevés que pour les hommes. Ceci tient largement au fait que les taux d'intérêt pratiqués sont plus élevés pour les entreprises de services et de la vente au détail, secteurs où se concentrent les entreprises dirigées par des femmes³⁷.

Pourtant, nous apprend une étude commanditée, cette fois, par l'Institut de la PME de la Banque de Montréal :

- Selon l'indice de stabilité de Dun & Bradstreet, les entreprises dirigées par des femmes au Canada sont aussi stables que la moyenne des entreprises. Elles ne risquent pas davantage de fermer leurs portes.
- De plus, selon l'index Paydex, les entreprises dirigées par des femmes sont aussi susceptibles de régler leurs comptes à l'échéance que la moyenne des entreprises.
- D'après la Direction des études économiques de la Banque de Montréal, le taux de création d'emplois des entreprises dirigées par des femmes a augmenté quatre fois plus rapidement que la moyenne nationale entre 1991 et 1994; ainsi, il s'établissait à 13 % comparé à 3,1 % pour l'ensemble des entreprises. En outre, les entreprises dirigées par des femmes au Canada génèrent plus d'emplois que les 100 plus grandes entreprises combinées, et ce, depuis au moins 1991.
- Enfin, le taux de survie des entreprises dirigées par des femmes se compare à celui de la moyenne des entreprises canadiennes : 76 % des entreprises dirigées par des femmes en 1991 étaient toujours en affaires en 1994, comparativement à 78 % de l'ensemble des entreprises³⁸.

³⁷ Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. *Le sexisme financier*, [recherche et rédaction : Martine Marleau], mars 1995, 28 p.

³⁸ Institut de la PME. *Mythes et réalités : le pouvoir économique des entreprises dirigées par des femmes au Canada*, Banque de Montréal, Scarborough, 32 p.

Ces informations méritent d'être prises en considération pour influencer les pratiques des institutions financières et autres bailleurs de fonds sur la Côte-Nord comme ailleurs. Mais elles devraient aussi inciter les femmes à diversifier les secteurs dans lesquels elles mettent sur pied des entreprises.

Enfin, si pour le Conseil du statut de la femme le développement des projets d'économie sociale peut constituer un bassin d'emplois pour les femmes et représente, à ce titre, une voie intéressante, surtout dans la perspective d'un développement plus près des communautés, par contre ces emplois doivent être stables, bien rémunérés et ils ne doivent ni se confondre avec des mesures d'employabilité, ni se substituer à des emplois déjà existants³⁹.

Cible d'intervention 2 : Pour favoriser la participation sociale et l'intégration socioprofessionnelle des femmes, s'assurer que les programmes et les services soient accessibles sur l'ensemble du territoire et qu'ils soient mieux adaptés aux réalités et aux besoins spécifiques des femmes.

Pour le CSF, il est clair que la voie la plus sûre vers l'autonomie économique des femmes est leur intégration en emploi. Cependant, on ne saurait prétendre que toutes les femmes sont également prêtes à emprunter cette avenue. Pour certaines qui éprouvent des difficultés particulières (pauvreté, long séjour à l'aide sociale, isolement, détresse psychologique, violence, toxicomanie, etc.), il faut prévoir des « passerelles » pour leur permettre de passer de l'exclusion à l'insertion sociale, préalable indispensable à l'intégration en emploi. À cet effet, on doit souligner l'apport essentiel des centres de femmes et d'autres regroupements féminins : par leur action reposant sur une approche globale, ils contribuent notamment à briser l'isolement des femmes, à prévenir ou à combattre des problèmes de santé mentale, à améliorer l'estime de soi et à transformer les rôles sociaux, toutes des conditions favorisant l'intégration socioprofessionnelle.

Ces interventions revêtent un caractère encore plus crucial lorsqu'on les met en rapport avec les caractéristiques des Nord-Côtières bénéficiaires de l'aide sociale qui recèlent justement un fort potentiel de difficultés d'intégration au marché du travail. Ainsi, en novembre 1996, 3 634 femmes recevaient des prestations de la sécurité du revenu; elles représentaient 53,9 % des bénéficiaires de l'aide sociale de la région. Un peu plus de la moitié des femmes prestataires étaient âgées entre 20 et 39 ans (57,2 %), faisant de la Côte-Nord la deuxième région à regrouper le plus de jeunes femmes prestataires, après le Nord-du-Québec. On constate aussi que les femmes prestataires détenant au minimum un diplôme secondaire (23,7 %) sont proportionnellement moins nombreuses que la moyenne des femmes au Québec (27,9 %). Une femme prestataire sur deux a des enfants

³⁹ Conseil du statut de la femme. *L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert*, [recherche et rédaction : Chantal Martel], Québec, 1996, p. 29.

(52,4 %), ce qui est au-dessus de la moyenne provinciale (48,3 %) et nettement plus que les prestataires masculins de la région (19,8 %). Parmi les mères prestataires, deux sur trois sont monoparentales (71,5 %).

Par ailleurs, l'étendue du territoire et la faible densité de sa population ont des effets sur la vie quotidienne de la population, particulièrement sur les femmes, et à plus forte raison celles qui vivent dans des conditions difficiles. En effet, le manque de services de garde et de transport en commun peut rendre difficile la mobilité professionnelle et personnelle, voire impossible l'accès des femmes au marché du travail.

Les services de garde de la région sont parmi les moins développés au Québec et les MRC sont très inégalement pourvues à ce chapitre. Actuellement, on dénombre sur la Côte-Nord 353 places en garderie et 665 places en milieu familial⁴⁰. Avec ces ressources, ce ne sont que 26,7 % de places en garderie et 43,2 % des besoins en milieu familial qui sont comblés. On doit souligner que le territoire dit La Côte-Nord du Golfe Saint-Laurent ne compte ni place en garderie, ni service en milieu familial, alors que les places requises sont évaluées, respectivement, à 83 et 113. La MRC de la Haute-Côte-Nord ne dispose aussi d'aucune place en garderie, alors que les besoins sont estimés à 124 places. Dans Caniapiscau et la Minganie, ce sont les services en milieu familial qui font défaut alors que les besoins estimés atteignent respectivement 71 et 103 places⁴¹. Ironiquement, une part des crédits disponibles pour le développement des centres de la petite enfance demeurent inutilisés, faute de promotrices ou de promoteurs. Les critères qui doivent être rencontrés pour l'autorisation de tels projets semblent peu adaptés aux petits milieux et auraient, de ce fait, un effet dissuasif.

Enfin, sur l'ensemble de la Côte, 15 écoles offrent des services en milieu scolaire; elles accueillent 405 enfants sur une base régulière et 684, de façon sporadique. On doit cependant souligner que les horaires de ces garderies, calqués sur ceux de l'école, laissent des besoins non comblés lors des congés ou des vacances.

En effet, les places en services de garde doivent être non seulement plus nombreuses compte tenu des besoins, mais, pour favoriser pleinement la conciliation famille-travail, elles doivent tenir compte des contraintes de l'organisation et des horaires de travail auxquelles doivent faire face les travailleuses et les travailleurs. À ce sujet, on doit souligner l'ouverture prochaine, à Baie-Comeau, de la garderie *Les petits lingots* qui pourra accueillir 47 enfants, 24 heures par jour, couvrant ainsi tous les quarts de travail. Cette initiative est le fruit du travail d'un groupe de parents travaillant à la Société canadienne des métaux Reynolds, en collaboration avec l'entreprise, la CSN et le Centre Émersion Manicouagan.

⁴⁰ Ministère de la Famille et de l'Enfance. *Rapport entre les places existantes en services de garde régis et l'estimation des places requises par région au Québec. État de la situation au 30 septembre 1998.*

⁴¹ Ministère de la Famille et de l'Enfance. *Les places en installation et l'estimation du déficit par municipalité*, Direction de la recherche en politiques familiales, 1998.

En outre, les femmes doivent aussi être en mesure de mieux se déplacer sur l'ensemble du territoire. La rareté, sinon l'absence, du transport en commun, l'acquisition moins fréquente d'un permis de conduire et d'un véhicule automobile, pour des raisons culturelles et économiques, rendent plus difficile la mobilité quotidienne des femmes. Une étude⁴², produite par des chercheuses de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, révèle que la faible capacité des femmes à se déplacer sur le territoire est un facteur qui détermine grandement leurs choix personnels et professionnels. Ainsi, les femmes, dans certains cas, choisissent un emploi en fonction de sa proximité de leur lieu de résidence, ceci pour mieux concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles, quand elles ne se retrouvent pas carrément exclues du marché du travail faute de mobilité.

Or, la situation est particulièrement cruciale à cet égard sur la Côte-Nord. Comme le reconnaît un document de consultation produit par la direction régionale du ministère des Transports⁴³ : « En raison de l'importance que prend le réseau de transport de marchandises dans le développement de la Côte-Nord, on a tendance à oublier la nécessité d'avoir un réseau de base pour le transport collectif des populations. » De fait, seule la partie ouest de la MRC Manicouagan dispose, depuis novembre 1998, d'un service d'autobus, et encore s'agit-il d'un service « saisonnier ». Par ailleurs, poursuit l'analyse du MTQ, « Avec le vieillissement de la population de la Côte-Nord, qui devrait d'ici 20 ans entraîner une diminution du tiers de la population scolaire, avec les faibles clientèles dispersées pour le transport en commun, le transport interurbain et le transport adapté, se pose le problème du maintien et de la rentabilisation du transport collectif sur le territoire nord-côtier. » Pour faire face à ces contraintes, le MTQ suggère, et l'avenue mérite certes d'être considérée, « de mettre en commun les services de transport adapté, particulièrement les services de transport adapté municipaux, ceux offerts par les établissements de santé et ceux des commissions scolaires. »

Enfin, le manque de logements sociaux alourdit aussi les difficultés des femmes démunies. Non seulement la part des locataires qui doivent consacrer plus de 25 % de leurs revenus à leur loyer s'est-elle accrue depuis 1990, mais ce problème touche nettement plus les femmes (54 %) que les hommes (30,3 %) de la région. Les familles monoparentales éprouvent ces difficultés avec encore plus d'acuité : la moitié d'entre elles engloutissent 30 % et plus de leur revenu pour se loger, alors que pour le tiers d'entre elles la part du loyer accapare la moitié des revenus. La situation est d'autant plus préoccupante qu'on prévoit l'ajout d'à peine 24 logements sociaux pour toute la Côte-Nord en 1999. Le développement semble compromis tant par le retrait du gouvernement fédéral du financement et la faiblesse des subventions accordées par le gouvernement du Québec, que par la

⁴² Cécile SABOURIN et Dominique TRUDEL. *Femmes, trajectoires socio-professionnelles et mobilité quotidienne*, Collection Kanasuta, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, juin 1995.

⁴³ Ministère des Transports. *Vision des transports pour la Côte-Nord*, Direction régionale de la Côte-Nord, 1998.

difficulté d'amener les municipalités à investir dans ces projets, participation essentielle à une mise de fonds du gouvernement québécois⁴⁴.

Par ailleurs, tout en prônant l'adaptation régionale des normes et des programmes nationaux, il n'en demeure pas moins capital de s'assurer que les principes d'égalité et d'équité entre tous les citoyens et les citoyennes du Québec soient respectés. Ainsi, il y a lieu de se questionner sur le taux de refus, beaucoup plus élevé que la moyenne provinciale, du programme « Pour une maternité sans danger » de la Commission de la santé et de la sécurité au travail⁴⁵. En 1995, 339 demandes ont été déposées à la CSST dont 44 (12,9 %) ont été refusées ou retirées par les travailleuses elles-mêmes. Ce taux est deux fois plus élevé que la moyenne au Québec (5,6 %). Pour le moment, les responsables de la région se disent incapables d'identifier les causes de cette situation. Mais pour le CSF, il semble que la question mériterait qu'on s'y penche pour s'assurer que les femmes enceintes sont en mesure de poursuivre leur travail sans compromettre leur santé et celle de leur enfant.

Faits saillants

- Pour certaines femmes qui connaissent des problèmes d'insertion sociale, les services aidant à briser l'isolement, à améliorer leur estime d'elle-même ou à combattre des problèmes de santé mentale constituent un préalable nécessaire à leur intégration socioprofessionnelle.
- Les services de garde sont nettement déficitaires par rapport aux besoins recensés. Ils ne comblent que 36,7 % des demandes de places en garderie et 43,2 % des besoins en milieu familial.
- Dans une région aussi étendue et où la population aussi bien que les centres d'activités sont éparpillés sur le territoire, la mobilité des personnes est un important facteur d'intégration professionnelle et de participation sociale. L'absence de transport en commun handicape plus lourdement les femmes qui, pour des raisons économiques et culturelles, disposent moins de moyens privés de locomotion.
- Dans un contexte où une proportion importante des femmes locataires, et notamment des chefs de famille monoparentale, doivent consacrer une part prohibitive de leurs revenus pour se loger, le manque de logements sociaux et la faiblesse des moyens mis en œuvre pour en développer sont des plus préoccupants.

⁴⁴ Statistiques compilées par le FRAPRU et la Cité des Bâisseurs pour une conférence de presse tenue le 23 mars 1999 à Baie-Comeau.

⁴⁵ Programme qui maintient une travailleuse enceinte ou qui allaite en emploi tout en la retirant d'un poste de travail jugé dangereux en l'affectant à d'autres tâches avec, s'il y a lieu, une prestation compensatoire.

- Le programme « Pour une maternité sans danger » comporte un taux de refus et d'abandon qui, en 1995, était deux fois plus élevé sur la Côte-Nord que la moyenne au Québec (12,9 % c. 5,6 %).

Mesures proposées

- 4. Que le Conseil régional de développement encourage l'offre d'activités d'insertion sociale selon une approche globale à l'intention des femmes démunies en soutenant les groupes qui offrent de tels services.**
- 5. Que dans le processus de régionalisation, le Conseil régional de développement se préoccupe de l'accès aux services de garde sur tout le territoire et qu'il porte une attention particulière aux besoins en milieu rural. Qu'il insiste auprès du ministère de la Famille et de l'Enfance sur l'importance d'augmenter le nombre de places en services de garde, pour les rendre au moins comparables à la moyenne québécoise, en tenant compte des besoins variés répondant aux réalités du marché du travail (horaires atypiques), du calendrier scolaire ou à celles des différents milieux de vie (distances à parcourir, disponibilité de transport, milieu rural ou urbain). Qu'il alerte aussi le Ministère que la difficulté de se conformer aux normes dans les petits milieux ruraux constitue un frein au développement de tels services pourtant largement déficitaires.**
- 6. Que le CRD et les MRC, avec la collaboration du ministère des Transports et des autres partenaires dans ce dossier, recherchent des moyens alternatifs et à moindre coût en matière de transport tels que l'utilisation du transport scolaire ou adapté, les taxis collectifs, le covoiturage, les tarifs préférentiels pour la location d'une voiture, les entreprises communautaires ou coopératives d'achat de voitures.**
- 7. Que le CRD s'efforce de susciter l'intérêt de promotrices et de promoteurs de logements sociaux.**
- 8. Que la CSST s'assure que les normes concernant l'admissibilité au programme « Pour une maternité sans danger » soient correctement appliquées par son bureau régional de la Côte-Nord et qu'à cet effet, elle fasse les enquêtes et analyses nécessaires pour déterminer les causes du taux de refus et d'abandon particulièrement élevé dans la région.**

Cible d'intervention 3 : Compte tenu de la structure économique et de l'érosion de la main-d'œuvre dans les entreprises des secteurs primaire et manufacturier de la région :

- susciter les conditions nécessaires à une diversification des choix d'orientation professionnelle et scolaire des femmes et des filles, et ce, dès le primaire;***
- favoriser une plus grande accessibilité de l'ensemble des femmes de la région aux emplois non traditionnels;***
- à l'occasion d'une réorientation professionnelle, assurer aux femmes une formation qualifiante leur permettant de participer au développement de la région par l'accès aux emplois disponibles ou en expansion ou par la création de leur entreprise.***

Faits saillants

- Sur la Côte-Nord, 53,5 % des femmes font partie de la population active comparativement à 72,2 % des hommes de la région et à 54,6 % des Québécoises.
- Des 21 945 femmes en emploi, 31,2 % travaillent à temps partiel (c. 30,6 % des femmes au Québec). Il y a proportionnellement trois fois plus de travailleuses que de travailleurs de la région qui occupent un emploi à temps partiel (10,6 %).
- Les Nord-Côtières sont aussi davantage en chômage (15,8 %) que la moyenne des femmes au Québec (11,2 %).
- Elles sont également moins scolarisées que la moyenne des femmes au Québec.
- En 1996, le revenu d'emploi moyen des femmes de la Côte-Nord était de 17 486 \$ alors que celui des hommes atteignait 33 552 \$. Alors que les femmes de la Côte-Nord gagnent moins que la moyenne des Québécoises (19 484 \$), c'est le contraire pour les hommes (moyenne du Québec de 29 847 \$). En conséquence le rapport des revenus des femmes et des hommes de la région (52,1 %) est nettement inférieur à la moyenne du Québec (65,3 %).
- D'après l'enquête Relance, les femmes diplômées du secondaire professionnel sont plus souvent inactives sur le marché du travail que les hommes diplômés (10 % c. 2 %) tout en étant moins à la recherche d'un emploi que ceux-ci (17 % c. 22 %). En outre, 57 % des diplômées comparativement à 85 % des diplômés occupent un emploi à temps plein et le salaire hebdomadaire moyen des femmes est nettement moindre que celui des hommes (257 \$ c. 541 \$).

- Comparées aux finissants du même ordre d'enseignement, les diplômées du collégial technique sont en plus grande proportion hors du marché du travail (10 % c. 7 %), tout en étant moins nombreuses à la recherche d'un emploi (10 % c. 22 %). Elles occupent moins d'emploi à temps complet que les diplômés de la région (53 % c. 91 %). Leurs emplois sont beaucoup moins en rapport avec leur formation. L'écart du salaire hebdomadaire des femmes et des hommes de la Côte-Nord diplômés du collégial technique est en moyenne de 200 \$ alors qu'il est de 88 \$ pour l'ensemble des diplômées et diplômés du collégial technique au Québec.
- Les étudiantes de tous les ordres d'enseignement sont, beaucoup plus que les étudiants de la région, concentrées dans quelques familles de programmes. En outre, ces options mènent à des emplois traditionnellement féminins.
- De même, les travailleuses sont concentrées dans le secteur tertiaire plus qu'ailleurs au Québec.
- Ce diagnostic se trouve confirmé par la SQDM qui a établi que la Côte-Nord fait partie des régions où l'on trouve le moins de femmes dans les emplois offrant des perspectives favorables.
- Malgré qu'elles contribuent au développement économique de la région, les femmes entrepreneures de la Côte-Nord, à l'instar des autres Canadiennes, rencontrent plus de difficultés d'accès au financement que les chefs masculins d'entreprise.

Mesures proposées

- 9. Que les corporations des services universitaires de la Côte-Nord (secteurs est et ouest), avec la collaboration du ministère de l'Éducation, augmentent leurs efforts pour accroître l'offre de formation universitaire dans la région, tant en vue d'améliorer la rétention des jeunes sur le territoire que de soutenir la persistance scolaire de la population régionale, sous-scolarisée comparée à la moyenne québécoise.**
- 10. Que le ministère de l'Éducation, dans le souci de mieux tenir compte de la réalité des femmes, évalue la possibilité de rendre le programme des prêts et bourses accessible aux personnes inscrites à temps partiel.**
- 11. Considérant l'importance stratégique de l'information scolaire et professionnelle, que les commissions scolaires et les cégeps augmentent les ressources consacrées à ce chapitre et qu'ils s'assurent que l'orientation scolaire et l'offre de formation correspondent aux besoins de main-d'œuvre et aux axes de développement retenus pour la région.**

- 12. Que le ministère de l'Éducation du Québec veille à la conception de mesures de sensibilisation des filles aux métiers non traditionnels dès le primaire et que les commissions scolaires et les écoles se chargent de s'en faire les promotrices.**
- 13. Qu'Emploi Québec travaille de concert avec le Conseil régional des partenaires du marché du travail, la direction régionale du ministère de l'Éducation et les groupes de femmes (dont le Centre Émersion, En Avant Toutes et le Centre de femmes de Forestville) à l'organisation de séances d'information destinées aux femmes adultes qui veulent intégrer le marché du travail, progresser dans leur cheminement de carrière ou se donner les outils nécessaires à la bonne marche de leur entreprise afin qu'elles se dirigent vers des formations professionnelles qualifiantes, reconnues, transférables et adaptées aux réalités du marché du travail régional. Qu'une attention particulière soit accordée au cheminement scolaire des jeunes femmes prestataires de la sécurité du revenu. Que les CLE et les groupes communautaires actifs dans le domaine de la main-d'œuvre soient associés pour agir comme relayeurs auprès des femmes de l'information sur les perspectives d'emploi favorables et les possibilités d'emploi dans les métiers traditionnellement masculins.**
- 14. Compte tenu de la réalité sociale et familiale des femmes, qu'Emploi Québec tienne compte dans ses critères d'attribution et de répartition des programmes de formation professionnelle et technique de la dispersion de la population et de la faible densité d'occupation du territoire afin que les exigences de ratio d'inscriptions à des cours ne freinent pas l'offre de programmes de formation.**
- 15. Que, pour soutenir les femmes adultes dans leur démarche éducative, le ministère de l'Éducation et le ministère de la Solidarité sociale diffusent des outils reconnus et partagés par un ensemble d'intervenants pour permettre la reconnaissance des acquis expérientiels, et non pas seulement académiques. Que les directions régionales du MEQ et d'Emploi Québec veillent à l'adoption et à l'utilisation de ces outils permettant d'aplanir les obstacles qui compromettent l'accessibilité à l'éducation ou à l'emploi de ces femmes, et notamment des femmes autochtones.**
- 16. Que la direction régionale du MIC, les CLD et les SADC, avec la collaboration des Chambres de commerce et du FIEF, entreprennent des actions d'information et de sensibilisation auprès des institutions financières, dont les fonds d'investissements de la FTQ et de la CSN, pour cerner les causes des problèmes d'accès au financement des femmes entrepreneures et s'assurer que leurs demandes bénéficient d'un traitement comparable à celui des hommes.**

- 17. Qu'Investissement Québec et Développement économique Canada, en collaboration avec les CLD, les SADC et les institutions financières, suscitent l'émergence de formules alternatives en matière de financement d'entreprises telles que les cercles d'emprunt, les corporations de développement économique communautaire et le FIEF.**
- 18. Que le CRD et les CLD incluent, dans les critères d'évaluation des projets qu'ils acceptent de financer, les retombées prévues en termes de création d'emplois pour les femmes et pour les hommes. Qu'ils incitent leurs partenaires financiers, dont les fonds d'investissements de la FTQ et de la CSN, à en faire autant.**
- 19. Que le CRD et les CLD établissent et rendent public un bilan de la part de financement accordé aux projets présentés respectivement par des promotrices et des promoteurs et des retombées de ces projets pour les femmes et pour les hommes, notamment en termes d'emplois occupés par les unes et les autres.**
- 20. Que la direction régionale du MIC, le ministère des Régions, le CRD et les CLD reconnaissent l'expertise acquise par les groupes de femmes dans la formation, le financement et le soutien des femmes entrepreneures et qu'en conséquence, ils développent leur collaboration avec ceux-ci.**

2.2 Le respect de l'intégrité physique et psychologique des femmes

État de la situation

Les Nord-Côtières, nous l'avons vu, éprouvent des problèmes d'intégration socioprofessionnelle, voire d'insertion sociale, qui ont à la fois comme cause et effet la pauvreté, l'isolement, la détresse psychologique et même parfois la violence et la toxicomanie. Or, les liens entre les inégalités socioéconomiques et l'état de santé ne sont plus à démontrer : « ... des phénomènes comme la pauvreté, la monoparentalité, l'isolement ou le vieillissement peuvent lourdement hypothéquer la santé des femmes⁴⁶. »

De fait, les femmes de la Côte-Nord présentent des problèmes de santé sexuelle, reproductive et mentale qui dépassent, pour plusieurs, les moyennes observées au Québec. Les taux de grossesse à l'adolescence, l'incidence des maladies transmises sexuellement, l'indice de détresse psychologique et les décès par cancer du sein sont parmi les plus élevés au Québec. De plus, un nombre de femmes plus important que dans les autres régions doit se rendre à l'extérieur pour avoir accès à une interruption volontaire de grossesse.

⁴⁶ Louise GUYON. *Derrière les apparences : santé et conditions de vie des femmes*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1996.

Le taux de grossesse chez les adolescentes est un des plus élevés au Québec; il est particulièrement remarquable dans les communautés amérindiennes. En 1995, 28,6 adolescentes de la Côte-Nord sur 1 000 sont devenues enceintes alors que 18,5 étaient dans la même situation en moyenne au Québec⁴⁷. La moitié des grossesses a été menée à terme et l'autre moitié s'est traduite par une interruption de grossesse ou une fausse-couche. Cette situation diffère considérablement des moyennes québécoises où l'on observe un taux moins élevé de naissance (une sur trois) et une légère augmentation des interruptions de grossesse⁴⁸.

Les causes des grossesses précoces sont multiples et complexes, comme le souligne un rapport du MSSS : « Les facteurs psychosociaux spécifiques aux adolescents, l'échec de la contraception, le manque de ressources ont pour conséquences une augmentation du taux de grossesse chez les adolescentes au Québec, alors qu'il diminue dans les autres provinces (...). Même si la grossesse à un âge précoce peut hypothéquer lourdement l'avenir, l'adolescente devenue mère a tendance à vivre la situation comme la promesse d'une relation affective privilégiée, voire une occasion de s'émanciper de sa famille. ...[Pourtant] La majorité rejoindra rapidement les rangs des chefs de famille monoparentale, des assistées sociales, naviguant entre les exigences de leurs responsabilités parentales et les aléas d'une situation économique spécialement difficile. Soulignons que les grossesses sont particulièrement nombreuses dans les milieux économiquement défavorisés...⁴⁹. » En outre, ajoute un chercheur américain, « ces adolescentes sont déjà décrocheuses, la grossesse étant l'une des raisons les plus fréquemment invoquées pour abandonner l'école⁵⁰. »

Le Conseil s'inquiète, bien sûr, des conséquences néfastes et durables sur l'avenir des jeunes mères, notamment l'interruption des études. Il importe de souligner l'absence, dans la région, de services scolaires spécialisés à l'intention des adolescentes enceintes ou des jeunes mères. Bien qu'il existe des ressources alternatives d'aide aux jeunes mères, ces services mériteraient d'être plus soutenus financièrement et mieux encadrés. Par ailleurs, il semble que l'information aux jeunes mères sur les programmes offerts par les CLE qui leur sont accessibles fasse parfois défaut.

Mais le Conseil trouve tout aussi nécessaire de s'informer et d'agir sur les causes qui motivent les jeunes femmes à devenir enceintes et à poursuivre leur grossesse. Au premier chef, il apparaît essentiel de cerner les raisons du recours moins fréquent à l'avortement sur la Côte-Nord. On ne peut manquer de souligner que, alors que les statistiques du MSSS révèlent que 29 % des interruptions de grossesse se font dans une région autre que celle de la résidence en moyenne au

⁴⁷ Madeleine ROCHON. *Taux de grossesse à l'adolescence, Québec 1980-1995, régions sociosanitaires de résidence, 1993-1995*, Québec, MSSS, 1997.

⁴⁸ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Plan d'action 1997-2000 : santé, bien-être et conditions de vie des femmes*, [recherche et rédaction : Claire Fortin, Marie Leclerc], Québec, 1998.

⁴⁹ Comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes. *Écoute-moi quand je te parle!*, ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec, 1997, p. 59-60.

⁵⁰ Cité dans Monique COURNOYER. *Grossesse, maternité et paternité à l'adolescence*, recueil de recension des écrits, Québec, IQRC, 1995.

Québec, sur la Côte-Nord, ce sont 40,6 % des femmes qui doivent recourir à des services à l'extérieur de leur région, se dirigeant principalement vers Québec (16,7 %) ou Montréal-Centre (9,8 %). Actuellement, seul le Centre hospitalier de Sept-Îles et, depuis peu, le Centre hospitalier de Baie-Comeau effectuent des interruptions de grossesse. Les femmes doivent-elles se déplacer en l'absence de ressources (IVG de premier trimestre seulement), de délais trop longs ou encore pour d'autres raisons, tel le désir de confidentialité? L'ampleur du phénomène mérite qu'on s'y penche.

Par ailleurs, même si la région a connu une plus forte diminution des cas déclarés de maladies transmises sexuellement que la moyenne québécoise de 1991 à 1995 (47 % c. 45 %), les femmes continuent de constituer la grande majorité des cas déclarés. Pire, leur part relative a même augmenté de 71 % en 1991 à 76 % en 1995. Cette hausse est largement attribuable à l'augmentation fulgurante notée chez les jeunes femmes de 15 à 24 ans dont la part a grimpé de 39 % à 71 % entre 1991 et 1995. Pour la même période, on note une diminution des cas chez les jeunes hommes de 60 % à 51 %⁵¹. La chlamydie génitale est la MTS la plus fréquemment déclarée sur la Côte-Nord. Bien que le nombre de cas ait diminué considérablement, de 596 en 1988 à 213 en 1997, son incidence demeure deux fois plus élevée sur la Côte-Nord qu'au Québec. Cette maladie, qui touche trois fois plus les femmes que les hommes, est six fois plus fréquente chez les résidentes et résidents des réserves amérindiennes que dans le reste de la population de la région⁵². Faut-il rappeler que ce problème a des conséquences non seulement sur la sexualité, mais peut aussi compromettre, à plus long terme, la santé reproductive? Le Conseil considère qu'il est urgent de se pencher sur cette question et d'agir auprès des populations plus touchées. Le plan d'action de la Régie régionale sur la prévention des MTS aurait avantage à raffiner ses cibles en ce sens et multiplier les initiatives intéressantes comme le financement d'ateliers sur l'estime de soi et la négociation du port du condom par le Centre de femmes l'Étincelle ou d'activités d'information et de prévention par le volet des femmes d'Aguanish.

Compte tenu de l'incidence importante de MTS à déclaration obligatoire chez les femmes, on peut s'inquiéter de la propagation des maladies à déclaration non obligatoire, dont le herpès et les condylomes. D'ailleurs, d'après le plan d'action de la RRSSS, les MTS virales semblent augmenter, contrairement aux MTS bactériennes. La RRSSS devrait donc également inclure une préoccupation à ce sujet, notamment en cherchant à mieux connaître l'ampleur du problème.

Sur la Côte-Nord, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à souffrir d'un niveau élevé de détresse psychologique (30 % c. 21,2 %). Elles déclarent plus d'idées suicidaires que les hommes et même que la moyenne des femmes au Québec (9,5 % c. respectivement 6,5 % et 8,4 %), occupant le

⁵¹ Centre québécois de coordination sur le sida. *Analyse des cas de gonorrhées, de chlamydie, d'infection par le virus d'hépatite B et de syphilis déclarés au Québec par année civile, 1991-1995*, 1996.

⁵² Micheline CASTONGUAY. *Plan d'action sur la prévention des MTS/Sida, région 09, 1998-2002*, Direction de la santé publique, 1998.

troisième rang à ce chapitre, derrière les femmes des Laurentides et de l'Abitibi-Témiscamingue. On ne peut manquer de faire le lien entre les problèmes de santé mentale et certaines conditions sociales et économiques, dont l'isolement et la pauvreté. Mais on ne peut également passer sous silence l'impact des réorganisations du travail qui ont entraîné un alourdissement des tâches et une dégradation des conditions de travail dans plusieurs secteurs qui regroupent des femmes, dont celui du nursing qui est probablement le mieux documenté. Enfin, les femmes de la Côte-Nord sont plus nombreuses que les autres femmes du Québec à avoir déclaré une importante consommation d'alcool (plus de 14 consommations hebdomadaires)⁵³. Malgré toutes ces particularités, le plan d'organisation des services en santé mentale de la Régie régionale n'établit aucune distinction entre les femmes et les hommes sur le plan de l'analyse ou des mesures d'action.

Puisque les femmes de la Côte-Nord vivent à plusieurs égards des problèmes de santé sexuelle, reproductive et mentale plus importants que la moyenne des femmes au Québec et différents de ceux des hommes de la région, le Conseil du statut de la femme insiste pour que le MSSS et la RRSSS considèrent la distribution des programmes de santé et de services sociaux comme une donnée importante du projet de régionalisation et de décentralisation, spécialement en vue d'en assurer l'accessibilité sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, parce que des sujets comme la contraception et la prévention des MTS ont déjà fait l'objet de beaucoup d'information dont l'efficacité semble plafonner, le CSF estime pertinent de renouveler le discours et l'approche de ces questions dans les interventions à venir.

Cible d'intervention 4 : Fournir aux femmes, et particulièrement aux jeunes filles, les moyens d'améliorer et de maintenir leur santé sexuelle, reproductive et mentale. À cet effet, s'assurer que l'information, les services et les programmes soient adaptés et accessibles sur l'ensemble du territoire.

Faits saillants

- En 1995, le taux de grossesse chez les adolescentes est un des plus élevés au Québec avec 28,6 pour 1 000 adolescentes comparativement à 18,5 pour 1 000 au Québec.
- La moitié des grossesses, soit 13 pour 1 000, a été menée à terme comparativement à 6 pour 1 000 pour l'ensemble du Québec.

⁵³ Santé Québec. *Enquête sociale et de santé 1992-1993. Faits saillants pour la région de la Côte-Nord*, [recherche et rédaction : Sylvie Bellot], Québec, février 1996.

- Les statistiques du MSSS révèlent que 40,6 % des femmes de la Côte-Nord ont dû se rendre à l'extérieur de la région pour une interruption de grossesse, alors qu'en moyenne au Québec, 29 % des femmes vivent une telle expérience.
- Sur la Côte-Nord, seuls deux centres hospitaliers, à Sept-Îles et à Baie-Comeau, offrent ce service.
- L'augmentation des MTS chez les jeunes femmes de 15 à 24 ans a été spectaculaire entre 1991 et 1995, passant de 39 % à 71 %. Simultanément, on notait une diminution de 60 % à 51 % chez les jeunes hommes.
- La chlamydie est la MTS la plus fréquente sur la Côte-Nord. Bien que le nombre de cas ait grandement diminué de 1988 à 1997, son incidence y est deux fois plus élevée qu'ailleurs au Québec et elle est six fois plus répandue dans les réserves amérindiennes que dans le reste de la population de la Côte-Nord.
- Sur la Côte-Nord, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à souffrir d'un niveau élevé de détresse psychologique (30 % c. 21,2 %). Elles déclarent aussi plus d'idées suicidaires qu'eux et même que la moyenne des femmes au Québec (9,5 % c. respectivement 6,5 % et 8,4 %).

Mesures proposées

Au regard des grossesses à l'adolescence :

- 21. Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux s'assure que toutes les intervenantes et tous les intervenants auprès des jeunes, incluant évidemment celles et ceux travaillant en milieu scolaire, soient sensibilisés au problème des grossesses à l'adolescence dans la région. Qu'à cet effet, elles et ils soient habilités non seulement à fournir aux jeunes des informations techniques sur la contraception, mais aussi à les aider à développer leur estime d'eux-mêmes dont l'impact est majeur dans la prévention de ce type de problème. Qu'elles et ils soient conscientisés à la nécessité de faire preuve de neutralité lors de leurs interventions auprès des adolescentes enceintes pour qu'elles exercent librement leur choix, mais avec tout le soutien nécessaire, quant à la suite de leur grossesse. Enfin, qu'elles et ils prévoient des moyens d'information sur la sexualité des jeunes à l'intention des parents.**

- 22. Que la RRSSS s'assure que les jeunes femmes qui vivent une grossesse à l'adolescence puissent bénéficier de services psychosociaux et que la direction régionale du MEQ, avec la collaboration des commissions scolaires, développe le soutien scolaire pour favoriser la poursuite de leurs études.**
- 23. Qu'Emploi Québec s'assure que les agents des CLE disposent de l'information et de la formation nécessaires pour bien renseigner les jeunes mères sur les programmes qui leur sont accessibles.**

Au regard du principe de l'autonomie reproductive :

- 24. Que la RRSSS consolide et améliore les services d'avortement de la région en vue d'offrir une gamme de services adéquats, accessibles sur l'ensemble du territoire, pour répondre aux divers besoins des jeunes filles et des femmes, et diminuer les retards induits et les coûts importants occasionnés par un déplacement obligé vers un grand centre à l'extérieur de la région. Qu'elle se penche sur les causes des déplacements des femmes à l'extérieur de la région pour obtenir une IVG, notamment en vue de s'assurer que les pratiques des établissements effectuant des IVG garantissent le maximum de confidentialité aux femmes qui reçoivent cette intervention.**
- 25. Que la RRSSS et la direction régionale du MEQ, avec la collaboration de leurs réseaux, assurent une meilleure information des jeunes filles et des femmes sur les services d'avortement existants dans la région, afin de leur éviter la poursuite d'une grossesse non désirée et ses conséquences sur leur vie et celle de leur enfant.**
- 26. Que la RRSSS veille à ce que tous les établissements de la région qui offrent des services d'avortement ou de référence en la matière (centre hospitalier, CLSC, clinique, centre de santé, centre de femmes) poursuivent l'intégration des services de planning familial (contraception, infertilité, stérilisation et avortement) afin de donner aux filles et aux femmes des moyens efficaces pour qu'elles contrôlent mieux leur fécondité et qu'elles évitent ainsi la répétition de grossesses non désirées.**
- 27. Que la RRSSS supporte les centres de femmes dans leurs actions auprès des jeunes filles et des femmes qui vivent une grossesse non planifiée pour les soutenir et les conseiller peu importe qu'elles choisissent d'interrompre ou de mener à terme leur grossesse.**

Au regard de la diminution des maladies transmises sexuellement :

- 28. Que, dans son plan d'action pour la prévention des MTS, la Régie régionale se préoccupe de replacer les comportements de protection dont elle veut faire la promotion dans un contexte social plus large incluant notamment les conditions de vie, l'expression de la sexualité et l'estime de soi. Qu'elle se préoccupe davantage des clientèles qui présentent l'incidence la plus élevée de MTS, soit les jeunes femmes de 15 à 24 ans et la population amérindienne. Que ce plan, qui devrait être réalisé de concert avec le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux, prévoie une meilleure éducation sexuelle, la promotion de l'utilisation des condoms, la formation des intervenantes et des intervenants de ces réseaux à la question, l'élaboration de contenu et la transmission d'information en utilisant de nouvelles approches adaptées à la réalité des jeunes et à leurs besoins, tout en assurant la diffusion d'information aux parents pour favoriser une meilleure connaissance de la sexualité des jeunes.**
- 29. Que le plan d'action vise aussi la diffusion d'information sur les MTS à déclaration non obligatoire en cherchant à mieux mesurer l'étendue du phénomène et en accordant une attention spéciale à des maladies qu'on a tout lieu de croire très présentes chez les jeunes femmes, tels le herpès et les condylomes.**

Au regard de la santé mentale :

- 30. Que la Régie régionale considère les statistiques sur la santé mentale des femmes comme un cri d'alarme et, en conséquence que, de concert avec les organismes ou les groupes de femmes intéressés par la santé mentale, elle se penche sur le phénomène de la détresse psychologique chez les femmes.**
- 31. Que la Régie régionale encourage le développement d'approches spécifiques et alternatives, ainsi que de projets novateurs concernant la santé mentale des femmes, et notamment celles victimes de violence, en conformité avec la politique de santé mentale définie sur le plan national. À cet effet, qu'elle reconnaisse le caractère essentiel des interventions des groupes de femmes, notamment en raison de l'approche globale qu'ils utilisent pour aborder les problèmes, dans le maintien et l'amélioration de la santé mentale. En conséquence, que la RRSSS soutienne leur action et développe des collaborations avec ces groupes.**

32. Que la Régie régionale mette tout en œuvre pour que ses programmes et ses plans d'organisation de services, dont le PROS en santé mentale, discernent les problèmes et les besoins sociosanitaires des hommes et des femmes, et parmi celles-ci des autochtones.

Cible d'intervention 5 : Diminuer le taux de mortalité par cancer du sein et améliorer la qualité de vie des femmes qui en sont atteintes.

Selon le *Plan d'action 1997-2000 : santé, bien-être et conditions de vie des femmes*⁵⁴ du ministère de la Santé et des Services sociaux, le cancer du sein occupe la première place parmi toutes les formes de cancer diagnostiquées chez les Québécoises et constitue la deuxième cause de décès dus aux cancers chez les femmes. Actuellement, compte tenu que la méconnaissance des causes de l'apparition de la maladie rend sa prévention difficile, l'approche la plus susceptible de diminuer la mortalité liée au cancer du sein est d'intervenir le plus précocement possible auprès des femmes atteintes.

Il importe donc d'accroître le dépistage précoce, comme le prévoit le programme lancé par le MSSS en 1997. Selon l'enquête Santé Québec de 1992-1993⁵⁵, 29,4 % des femmes de 15 ans et plus de la Côte-Nord pratiquent l'auto-examen des seins (AES), une proportion plus élevée que la moyenne québécoise (24 %). Quant à l'examen clinique, c'est environ la moitié des femmes (49,6 %) qui affirment avoir subi cet examen, ce qui est aussi plus élevé que la moyenne au Québec (47,4 %). Enfin, en 1992-1993, 62,4 % des femmes de la Côte-Nord âgées entre 50 et 69 ans ont subi une mammographie au cours des deux années précédentes, comparativement à une moyenne de 49,5 % pour l'ensemble des Québécoises.

Malgré l'adoption de bonnes pratiques de dépistage par les Nord-Côtières, dans une proportion supérieure à la moyenne des Québécoises, la région a un taux de mortalité parmi les plus élevés à la suite d'un cancer du sein. Sur les trois années de référence de l'Enquête Santé Québec, le taux moyen est de 38 sur 100 000 personnes, ce qui est plus élevé que la moyenne observée pour l'ensemble du Québec (30,6 pour 100 000).

Il y a lieu de revoir les stratégies de prévention et de dépistage du cancer du sein pour pouvoir intervenir à un stade plus précoce de développement. Sans doute devrait-on viser une diffusion plus importante de l'information sur l'auto-examen des seins. À cet effet, on peut penser à élargir les lieux de diffusion, dont les

⁵⁴ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Plan d'action 1997-2000 : santé, bien-être et conditions de vie des femmes*, [recherche et rédaction : Claire Fortin, Marie Leclerc], 1998.

⁵⁵ Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord. *Enquête sociale et de santé 1992-1993*, 1996.

milieux de travail, les centres de santé, les groupes de femmes et les organismes communautaires, rendant ainsi l'apprentissage de cette technique plus collective.

Mais surtout, il apparaît souhaitable, pour le Conseil, d'améliorer la prévention et le dépistage par une meilleure formation des intervenants et par une application rigoureuse des protocoles d'examens (cliniques principalement). Finalement, il y a lieu de s'inquiéter, comme pour d'autres régions du Québec, de la pénurie chronique de radiologistes, les seuls spécialistes à interpréter les résultats et, le cas échéant, à pouvoir poser un diagnostic précoce. Cette situation se traduit par des listes d'attente pour l'accès tant aux techniques de dépistage qu'aux traitements postdiagnostics qui imposent des délais alarmants pour les Nord-Côtières.

Le manque de ressources dans les services et les soins à domicile, notamment lorsque les femmes reçoivent de lourds traitements de chimiothérapie, est préoccupant. Surtout si on y superpose la déficience dans les ressources multidisciplinaires (psychologues, travailleuses sociales, psychiatres, etc.) pouvant soutenir les femmes dans leurs efforts pour recouvrer la santé. On doit accorder une attention particulière aux femmes vivant seules. Enfin, on doit se préoccuper de l'impact financier du coût des traitements et de la perte de revenus que subissent les femmes atteintes. Ces éléments ne doivent pas être négligés puisqu'il a été démontré combien le soutien moral et affectif, tout comme l'information sur le processus des soins et leurs effets, jouent un rôle déterminant dans le pouvoir des femmes sur leur santé.

Faits saillants

- Selon les données de l'enquête Santé Québec, en 1992-1993, les femmes de la Côte-Nord ont pratiqué l'auto-examen des seins, ont subi un examen clinique et une mammographie dans des proportions supérieures à la moyenne des femmes du Québec.
- Elles n'en ont pas moins connu, pour la même période, une mortalité liée au cancer du sein plus élevée qu'ailleurs au Québec.
- La pénurie chronique de radiologistes que connaît la Côte-Nord, avec les délais qui en découlent dans l'accès aux techniques de dépistage et aux traitements postdiagnostics, n'est certes pas de nature à favoriser une intervention précoce pour modifier l'évolution de la maladie comme le préconise le *Plan d'action : santé, bien-être et conditions de vie des femmes* du MSSS.
- Malgré la mise sur pied de ressources pour offrir des services de soutien et d'information aux femmes atteintes, il est nécessaire d'en accélérer le développement et d'améliorer la diffusion de l'information en mettant sur pied un guichet unique pour la région sur le modèle d'Info-Santé.

Mesures proposées

- 33. Que la ministre de la Santé et des Services sociaux s'assure de l'application régionale du programme de lutte contre le cancer et qu'elle prenne les moyens pour que les établissements de santé disposent des ressources matérielles nécessaires et des ressources humaines détenant les compétences requises, nommément suffisamment de spécialistes, pour effectuer une détection précoce du cancer du sein et éviter ainsi une dégradation de la santé des femmes.**
- 34. Que la Régie régionale se donne un plan d'action en lien avec le programme national de lutte contre le cancer.**
- 35. Que les centres hospitaliers veillent à mieux informer et former leur personnel médical et infirmier sur les nouvelles technologies et expérimentations dans le traitement du cancer du sein, notamment en leur procurant les documents préparés par le Réseau d'échange et d'information québécois sur le cancer du sein (REIQCS).**
- 36. Que les centres hospitaliers mettent en place des équipes locales (médecins, psychiatres, psychologues, travailleuses sociales, infirmières) pour informer les femmes dès l'annonce du diagnostic et les soutenir avant, pendant et après leur traitement.**
- 37. Que la RRSSS s'assure qu'un organisme du milieu clairement identifié soit habilité à répondre aux besoins d'information sur les ressources d'hébergement à l'extérieur de la région et qu'une aide financière, incluant les frais de garde et de transport, soit accordée aux femmes qui doivent recourir à de tels services.**
- 38. Que la Régie régionale s'assure que les CLSC et les centres hospitaliers rendent disponibles les ressources suffisantes pour permettre aux femmes atteintes de cancer du sein de rester dans leur milieu de vie.**
- 39. Que la Régie régionale coordonne l'action des CLSC et des médecins afin qu'ils diffusent davantage auprès des femmes l'auto-examen mensuel des seins et qu'à cet effet, elle favorise l'élargissement des lieux d'apprentissage (milieux de travail, centres de santé, groupes de femmes et organismes communautaires) et le développement d'approches innovatrices.**
- 40. Que la Direction de la santé publique de la Régie régionale, avec la collaboration de la direction régionale du ministère de l'Environnement, entreprenne une recherche sur les facteurs environnementaux susceptibles d'expliquer l'incidence du cancer du sein chez les Nord-Côtières.**

41. Compte tenu de l'effet protecteur de l'allaitement contre le développement du cancer du sein, que la Direction de la santé publique mesure l'étendue de cette pratique et en fasse la promotion en offrant aux femmes le support requis.

Cible d'intervention 6 : Prendre tous les moyens nécessaires pour mettre fin à la violence faite aux femmes.

La violence conjugale était considérée comme une affaire privée jusqu'à ce que, dans les années 70, les groupes de femmes fassent reconnaître cette question comme un problème de société. Selon une enquête sur la violence réalisée par Statistique Canada en 1993, 22 % des Québécoises de plus de 18 ans ont été victimes de violence conjugale au cours de leur vie adulte. De plus, souligne cette enquête, seulement 14 % des actes de violence sont signalés à la police⁵⁶.

Par ailleurs, les recherches sur la violence sexuelle démontrent toutes, malgré leurs limites, qu'une proportion importante d'enfants, de femmes et dans une moindre mesure d'hommes sont victimes d'agression sexuelle. Ainsi, l'enquête nationale de Statistique Canada sur la violence faite aux femmes de 1993 révélait que :

- 3 % des Québécoises avaient été victimes d'une agression sexuelle au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête;
- 34 % des femmes du Québec ont été victimes d'au moins une agression sexuelle depuis l'âge de 16 ans;
- 21 % des Québécoises ont subi une attaque sexuelle et 20 % des attouchements importuns, 6 % d'entre elles ayant vécu les deux types d'agression.

Les études indiquent unanimement que les femmes les plus jeunes, et tout spécialement celles âgées entre 15 et 24 ans, courent les plus grands risques d'agression sexuelle. Environ une adolescente sur deux est victime de coercition sexuelle et une sur six est victime de viol⁵⁷. Chez les enfants, le taux de prévalence d'agression sexuelle est deux fois plus élevé chez les filles que chez les garçons.

⁵⁶ Cité dans Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Direction de la planification, de l'évaluation et de l'informatique. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire*, 1996.

⁵⁷ M. POITRAS et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Québec sample*, Université Laval, 1994.

Selon les statistiques du ministère de la Sécurité publique, la Côte-Nord, avec 1 189 victimes pour 100 000 femmes de 12 ans et plus, se plaçait au 2^e rang des régions administratives du Québec pour les actes violents subis par des femmes et signalés aux corps policiers en 1997. Ces actes ont été perpétrés par un conjoint ou un ex-conjoint dans 43 % des cas, une proportion supérieure à la moyenne québécoise (39 %). Avec un tel pourcentage, la Côte-Nord occupe aussi la 2^e place en ce qui a trait à la violence commise en milieu conjugal. Les Nord-Côtières de tous les groupes d'âge, à l'exception de celles dans la cinquantaine, ont été significativement plus souvent victimes de violence conjugale que les autres Québécoises. De toutes les affaires de violence conjugale rapportées en 1997 aux corps policiers de la Côte-Nord, 81 % ont donné lieu à des mises en accusation, ce qui représente une fréquence plus élevée que la moyenne québécoise. Par ailleurs, de 1988 à 1997, le taux de perpétration des actes de violence conjugale déclarés aux policiers s'est accru considérablement, passant de 199,4 à 262,9. Toutefois, souligne le ministère de la Sécurité publique, la hausse rapportée est partiellement tributaire d'une plus grande participation de la police à la déclaration d'actes de violence conjugale⁵⁸.

Les femmes autochtones sont particulièrement touchées par la violence conjugale et les agressions sexuelles. L'*Enquête auprès des peuples autochtones* effectuée par Statistique Canada en 1991 montrait d'ailleurs que de 36 à 44 % des autochtones considéraient la violence familiale comme un problème, et de 22 à 35 % perçoivent ainsi la violence sexuelle. Seuls le chômage, l'alcoolisme et la toxicomanie suscitaient plus d'inquiétudes chez les autochtones⁵⁹. Selon une enquête de l'Ontario Native Women's Association réalisée en 1988, la violence familiale serait huit fois plus élevée parmi les peuples autochtones que dans la population canadienne en général. Pour sa part, la Sûreté du Québec a établi, à partir des données qu'elle a colligées, que de 1987 à 1992, les cas de violence conjugale physique ont augmenté de 83 % dans les communautés amérindiennes.

Comme le soulignait la Commission royale sur les peuples autochtones : « Même si la violence chez les autochtones présente nombre de caractéristiques de la violence dans la société non autochtone, elle offre aussi un aspect distinct qu'il faut reconnaître pour mieux comprendre les causes et définir les solutions du problème. Premièrement, elle se distingue du fait qu'elle touche des collectivités entières et ne peut être considérée comme un problème circonscrit à quelques ménages. Deuxièmement, la désintégration de la famille remonte souvent à des interventions étatiques délibérées, visant à séparer ou à déraciner la famille autochtone. Troisièmement, la violence au sein des collectivités autochtones est alimentée par un climat social raciste, propice aux stéréotypes méprisants touchant les hommes et les femmes autochtones, qui tend à réduire leur valeur humaine et leur droit à la dignité. » Enfin, rajoute la Commission, « ... le traitement discriminatoire imposé aux femmes par la *Loi sur les Indiens* a affaibli leur position dans toutes les collectivités autochtones. Le déséquilibre qui existe

⁵⁸ Ministère de la Sécurité publique. *Violence conjugale. Statistiques 1997*, Québec, 1998.

⁵⁹ Cité par la Commission royale sur les peuples autochtones.

actuellement dans les rapports entre les sexes au sein des nombreuses collectivités contribue certainement à la victimisation des femmes...⁶⁰ »

Néanmoins, depuis quelques années, les Amérindiennes se sont donné des services d'aide et d'hébergement, fondant leurs interventions sur un savoir propre à leurs communautés. Ces pratiques doivent non seulement être connues de l'ensemble des intervenantes et intervenants en violence conjugale, mais elles auraient avantage à être intégrées à leur approche globale d'intervention, la seule façon de mettre un terme à la violence conjugale envers toutes les femmes.

Le Plan d'action : santé, bien-être et conditions de vie des femmes du MSSS reconnaît explicitement la violence comme l'un des problèmes prioritaires en santé au Québec. « En effet, établit ce document, toutes les formes de violence ont des effets néfastes, que ce soit à court ou à long terme, sur le bien-être physique et psychologique des personnes qui en sont victimes et des personnes de leur entourage. »

On pourrait aussi souligner les coûts, énormes, imputables à la violence : non seulement doit-on estimer les montants nécessaires pour offrir les services requis, de la police aux cours de justice, sans oublier les services de santé et les services sociaux, mais il faut aussi calculer le nombre de jours de travail perdus par les femmes victimes de violence. En 1994, le *Montreal Business and Professional Women's Club* évaluait ces coûts à 125 millions par année au Québec. En tenant compte du poids démographique de la Côte-Nord, ces sommes atteindraient 2 millions de dollars pour la région.

Les femmes de la Côte-Nord, comme beaucoup d'autres au Québec, souffrent de la violence faite aux femmes, mais mènent une lutte énergique pour contrer ce phénomène. Elles ont fait énormément d'efforts pour alerter les pouvoirs publics et pour sensibiliser toute la population à l'ampleur de la violence et à ses effets considérables sur la vie des femmes et des enfants qui y sont confrontés. Tout en menant ce combat sur le plan politique, elles offrent aussi des services d'aide et d'hébergement aux femmes qui vivent cette violence. Plusieurs n'oublieront jamais que, selon l'enquête du coroner Jacques Bérubé, les morts tragiques de Françoise Lirette et de son fils Loren survenues le 9 septembre 1996 à Baie-Comeau auraient pu être évitées si la région avait disposé de certains services, mais surtout d'une meilleure information et d'une coordination entre les intervenantes et les intervenants concernés par la violence conjugale. Bref, le rapport du coroner recommande de « développer un esprit global d'analyse allant dans le sens d'une complémentarité des services⁶¹. »

⁶⁰ Commission royale sur les peuples autochtones. *Op. cit.*

⁶¹ Rapport d'enquête publique sur les causes et les circonstances des décès survenus à Baie-Comeau le 9 septembre 1996, p. 51.

La Côte-Nord compte cinq maisons⁶² pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants qui offrent, outre l'accueil et l'hébergement, des services d'accompagnement vers les ressources psychologiques, sociales et juridiques. De plus, elles organisent des activités de sensibilisation, de prévention et de recherche. Quant à la Maison Anita-Lebel, elle offre aux femmes victimes de violence conjugale des logements sécuritaires à coût abordable et un suivi psychosocial et économique. En 1997-1998, les maisons d'hébergement ont reçu 373 femmes et 180 enfants. Enfin, les cinq centres de femmes ont offert à environ 250 femmes victimes de violence des services de référence, d'accueil et d'accompagnement. L'organisme Chemin de l'espoir de Port-Cartier propose aussi de tels services.

En 1995, le Québec se dotait de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*. Pour y donner suite, deux séminaires sous-régionaux sur la violence conjugale sont organisés à Sept-Îles et à Baie-Comeau en janvier 1997. À l'issue de ces rencontres, réunissant près de 100 personnes en provenance des milieux régionaux de l'éducation, de la sécurité publique, de la justice, de la santé et des services sociaux, ainsi que du Conseil du statut de la femme, naîtra un comité multisectoriel chargé d'élaborer un plan d'action pour l'implantation régionale de la politique québécoise en matière de violence conjugale.

Le Conseil du statut de la femme reconnaît qu'un travail considérable a été effectué pour s'attaquer au problème de la violence conjugale. En se dotant d'un plan d'action, les partenaires de la région font preuve hors de tout doute d'une réelle volonté de s'engager face à ce fléau. Cependant, pour le Conseil, le plan d'action ne repose pas sur une approche globale, en ce sens que la complémentarité des services et les liens entre les intervenants qu'il suppose demeurent très peu développés. Le rôle des services policiers, souvent les premiers à intervenir, est fondamental. L'application d'un protocole et de normes nationales en matière d'intervention policière est absolument indispensable et doit continuer d'être accompagnée d'objectifs et de moyens d'action locaux et régionaux. Les membres des différents corps policiers locaux et régionaux doivent être sensibilisés à l'approche globale dont un des paramètres est la complémentarité des services.

Le Conseil se réjouit que le plan d'action contienne une orientation qui vise à supporter la mise en place d'un réseau d'accompagnatrices dans le processus judiciaire en collaboration avec les centres de femmes et les maisons d'hébergement de la Côte-Nord. Ces groupes ont développé une approche féministe, globale et intégrée qui contribue à mieux faire ressortir les aspects sociaux, culturels, psychologiques et économiques de la violence envers les femmes et qui permet des modes d'intervention qui tiennent compte de tous ces aspects.

⁶² Il existe deux maisons d'hébergement pour les femmes autochtones victimes de violence conjugale : l'une est à Sept-Îles et l'autre à Schefferville. Malheureusement, aucune donnée sur les taux de fréquentation n'est disponible.

Même si la violence envers les femmes est reconnue comme un phénomène très préoccupant, les groupes de femmes de la Côte-Nord, comme du reste partout au Québec, éprouvent toujours une situation économique précaire. La recherche de subventions prend beaucoup de temps et de ressources humaines. Les subventions récurrentes sont insuffisantes et obligent souvent les organismes à se tourner vers le financement par projets. Ce dernier est exigeant, les critères sont souvent difficiles à cerner et à intégrer à la mission des groupes. Ce type de financement fait d'ailleurs l'objet de critiques au sein des groupes féministes et communautaires.

Ce contexte permet difficilement d'améliorer la qualité des services et de développer des outils d'intervention et de réflexion, de faire de la prévention auprès des jeunes ou d'offrir aux travailleuses des activités de perfectionnement ou de formation susceptibles de les soutenir dans les situations personnelles et sociales extrêmement difficiles auxquelles elles sont confrontées.

Cette situation, comme les autres problèmes mentionnés précédemment, pourrait être corrigée en apportant des modifications au plan régional d'action en matière de violence conjugale. Une attention particulière devrait être accordée à l'intervention policière, à la formation de la magistrature, ainsi qu'aux ressources financières et humaines du réseau, des groupes communautaires et des groupes de femmes. Enfin, le plan d'action gagnerait à intégrer une approche féministe, multisectorielle, globale et intégrée de la violence faite aux femmes en vue d'une intervention fondée sur la concertation et la coordination des ressources en matière de violence conjugale. Un effort en ce sens serait d'autant plus pertinent que les groupes de femmes qui interviennent auprès des victimes de violence signalent un alourdissement des cas depuis quelques années; les femmes qu'elles reçoivent sont de plus en plus nombreuses à présenter des problématiques multiples comme une importante détresse psychologique, une grande pauvreté, une dépendance envers l'alcool ou les drogues.

Faits saillants

- Selon les statistiques du ministère de la Sécurité publique, la Côte-Nord se plaçait au 2^e rang des régions du Québec, en 1997, pour les actes violents subis par des femmes et signalés aux policiers. La proportion de ces actes perpétrés par des conjoints ou des ex-conjoints était supérieure à la moyenne, la Côte-Nord occupant, à ce titre également, le 2^e rang au Québec. Enfin, de 1988 à 1997, le taux de perpétration d'actes de violence conjugale déclarés aux policiers s'est accru considérablement, passant de 199,4 à 262,9.
- En 1997-1998, les maisons d'hébergement de la Côte-Nord ont reçu 373 femmes et 180 enfants. Les cinq centres de femmes ont aussi offert des services de référence, d'accueil ou d'accompagnement à quelque 250 femmes aux prises avec la violence.

- Les femmes autochtones sont particulièrement touchées par la violence conjugale et les agressions sexuelles. C’est pourquoi depuis quelques années, elles se sont donné des services d’aide et d’hébergement, fondant leurs interventions sur un savoir propre à leurs communautés. Ces pratiques doivent non seulement être connues de l’ensemble des intervenantes et intervenants en violence conjugale, mais elles auraient avantage à être intégrées à leur approche globale d’intervention, la seule façon de mettre un terme la violence conjugale envers toutes les femmes.
- La région s’est dotée d’un plan d’action pour l’implantation de la politique québécoise en matière de violence conjugale. Cet outil gagnerait à adopter une approche multisectorielle, globale et intégrée de la violence faite aux femmes en vue d’une intervention fondée sur la concertation et la coordination des ressources en matière de violence conjugale et à prévoir des mesures pour soutenir l’action des policiers et des magistrats.

Mesures proposées

- 42. Que la Régie régionale s’engage à consolider et à développer les réseaux d’accueil et d’hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale pour les rendre disponibles partout sur le territoire en accordant une attention particulière à certains groupes sociaux particulièrement à risques (autochtones, handicapées) ou aux femmes des zones éloignées de la Basse-Côte-Nord et de Caniapiscou.**
- 43. Que la RRSSS, en partenariat avec les conseils de bande et les groupes de femmes autochtones, se penche sur la question de la violence faite aux femmes dans ces communautés et sur les moyens de l’éliminer.**
- 44. Que la RRSSS s’assure que les organismes d’aide et d’hébergement pour les femmes victimes de violence disposent des ressources nécessaires pour assurer la qualité et l’accessibilité des services aux femmes en situation de violence sur l’ensemble du territoire.**
- 45. Que le plan d’action en matière de violence conjugale de la région prévoie la réalisation d’un inventaire des ressources et qu’il s’appuie sur cet état de situation pour adopter une approche globale, fondée sur la complémentarité des services et le renforcement des liens entre les intervenantes et les intervenants.**
- 46. Que le ministère de la Sécurité publique veille à ce que le protocole et les normes nationales en matière d’intervention policière s’accompagnent d’objectifs et de moyens d’action locaux et régionaux.**

- 47. Que le ministère de la Sécurité publique et les municipalités concernées s'assurent que les membres des différents corps policiers locaux et régionaux continuent d'être sensibilisés à l'approche globale dont un des paramètres est la complémentarité des services et qu'en ce sens, ils reçoivent une formation qui leur donne les moyens d'agir et d'utiliser les ressources en matière de violence conjugale.**
- 48. Que la Régie régionale reconnaisse dans le plan d'action la contribution importante et l'expertise unique apportée par les groupes de femmes en matière de violence conjugale, notamment en y intégrant l'approche globale, multisectorielle et intégrée développée par ces groupes.**
- 49. Que la Régie régionale travaille de concert avec ces groupes à développer des outils d'information et de sensibilisation pour la population et des moyens de perfectionnement pour les travailleuses.**
- 50. Que la RRSSS travaille de concert avec les groupes de femmes, y compris ceux des territoires autochtones, pour documenter la question des agressions sexuelles dans la région afin d'être en mesure de concevoir et d'adopter les mesures pertinentes pour faire face à ce problème.**
- 51. Que lors de la sortie publique des orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux sur les agressions sexuelles, le MSSS prévoie accorder les fonds nécessaires pour que les régies régionales puissent développer les moyens d'action qui s'imposent.**

Conclusion

Depuis les vingt-cinq dernières années, les Québécoises ont réalisé d'importants progrès sur le plan de leur autonomie économique et du respect de leur intégrité physique. Tout au long de ce parcours, les interventions du gouvernement du Québec ont été, à bien des égards, déterminantes, qu'elles se soient traduites par l'adoption de lois et de règlements ou par la détermination d'objectifs au sein de politiques sectorielles.

À l'heure de la transformation des structures et des politiques, dans le sens d'une plus grande prise en charge des milieux, la poursuite de l'équité entre les femmes et les hommes demeure toujours aussi essentielle, parce que non achevée, comme il nous a été donné de l'illustrer. Le défi consiste dorénavant à faire atterrir les grands objectifs nationaux dans les planifications et les ententes régionales ou locales et à leur consacrer les moyens de leur réussite.

Rappelons que seulement 53,5 % des femmes de la Côte-Nord font partie de la population active comparativement à 72,2 % des hommes. Elles sont plus nombreuses que les femmes du Québec et près de trois fois plus que les hommes de la région à travailler à temps partiel. Enfin, l'écart de revenu d'emploi entre les femmes et les hommes de la Côte-Nord est nettement supérieur à la moyenne québécoise.

Les femmes sont sous-scolarisées par rapport à l'ensemble des femmes du Québec et leurs choix scolaires sont plus fortement concentrés dans des options traditionnellement féminines. Non seulement auraient-elles intérêt à poursuivre leurs études, mais il est impératif qu'elles diversifient leur orientation scolaire et professionnelle pour mieux s'arrimer au développement de l'économie de la région et ainsi améliorer leurs perspectives d'emploi.

Cependant, tout en ayant comme objectif de favoriser l'autonomie économique des femmes, donc leur intégration socioprofessionnelle, il faut aménager des « passerelles » pour permettre à certaines femmes de passer de l'exclusion à l'insertion sociale.

Nous avons aussi constaté que certains services sont beaucoup plus disponibles et adaptés au milieu urbain, ce qui désavantage les femmes des zones éloignées, tant en nuisant à leur intégration professionnelle qu'en freinant leur participation sociale. On pense notamment au déficit de places de garde et à la rareté du transport en commun qui, à cause de la configuration de la région et pour des raisons économiques et culturelles propres aux femmes, les pénalisent davantage.

Le lien entre les inégalités socioéconomiques et l'état de santé ayant été abondamment documenté, on ne s'étonnera guère que les femmes de la Côte-Nord connaissent une incidence de certains problèmes de santé plus élevée que la

moyenne des Québécoises. Ainsi, la présence d'un taux de grossesse précoce plus élevé qu'au Québec en général est des plus préoccupantes. Malgré les multiples et énormes conséquences que cette décision entraîne pour la mère et l'enfant, les adolescentes nord-côtières mènent leur grossesse à terme dans la moitié des cas, alors que cette proportion ne dépasse guère le tiers pour l'ensemble du Québec. Également, il apparaît inquiétant de constater que 71 % des cas de MTS déclarés touchent les jeunes femmes de 15 à 24 ans. Les femmes de la région présentent aussi un indice de détresse psychologique plus élevé que les hommes de la région; de même déclarent-elles plus d'idées suicidaires que les Nord-Côtiers, mais aussi que la moyenne des Québécoises. Enfin, malgré que les femmes de la Côte-Nord soient plus nombreuses à avoir adopté de bonnes pratiques de détection du cancer du sein, elles présentent un taux de mortalité plus élevé. Il y a lieu de s'interroger sur la présence de facteurs de risque environnementaux, ainsi que sur l'impact de la pénurie de ressources sur la détection précoce, mais aussi sur le recouvrement de la santé.

On ne saurait prétendre à une participation pleine et entière des femmes à la société sans bannir la violence des rapports entre les hommes et les femmes. La lutte à ce fléau commande un engagement concerté, appuyé sur une approche globale, des actrices et des acteurs de l'éducation, de la santé, des services sociaux, ainsi que des milieux policier et judiciaire, aux côtés des groupes de femmes. Mais elle exige aussi qu'on documente bien les problèmes et qu'on investisse les ressources nécessaires pour que l'action soit efficace.

Enfin, il importe que dans une région qui regroupe d'importantes collectivités autochtones, on prenne le soin de travailler avec elles pour mieux les connaître et intervenir plus efficacement. Les difficultés graves que nous signalent les quelques aspects documentés de la vie des femmes autochtones exigent qu'on se penche sans délai sur la question.

Comme bien d'autres, nous sommes convaincues qu'on ne saurait parvenir à un authentique développement de la région sans une préoccupation pour la qualité de vie de sa population et sans un élargissement de la participation citoyenne. Pour atteindre l'un et l'autre, l'inclusion des femmes fait toute la DIFFÉRENCE, une différence qui rapporte à toute la région.

*Vous avez des questions ou des commentaires concernant le présent document ou tout autre sujet de condition féminine sur la Côte-Nord?
Communiquez avec le bureau régional du Conseil du statut de la femme en composant le 295-4014.*

LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

1. Que l'Institut de la statistique du Québec (anciennement le Bureau de la statistique du Québec) soit mandataire de l'engagement de la collecte de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs et, à ce titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux.
2. Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine, le ministère des Régions s'assure de l'engagement de ses partenaires dans la collecte de statistiques régionales sexuées pour chaque territoire de MRC.
3. Que le CRD et la RRSSS demandent la collaboration des ressources universitaires, des conseils de bande et des organisations de femmes autochtones pour recueillir et analyser des informations permettant de mieux circonscrire la contribution et les besoins économiques et sociaux des résidentes des différentes collectivités amérindiennes de la région afin d'être mieux en mesure d'adapter les politiques et programmes à leur réalité.
4. Que le Conseil régional de développement encourage l'offre d'activités d'insertion sociale selon une approche globale à l'intention des femmes démunies en soutenant les groupes qui offrent de tels services.
5. Que dans le processus de régionalisation, le Conseil régional de développement se préoccupe de l'accès aux services de garde sur tout le territoire et qu'il porte une attention particulière aux besoins en milieu rural. Qu'il insiste auprès du ministère de la Famille et de l'Enfance sur l'importance d'augmenter le nombre de places en services de garde, pour les rendre au moins comparables à la moyenne québécoise, en tenant compte des besoins variés répondant aux réalités du marché du travail (horaires atypiques), du calendrier scolaire ou à celles des différents milieux de vie (distances à parcourir, disponibilité de transport, milieu rural ou urbain). Qu'il alerte aussi le Ministère que la difficulté de se conformer aux normes dans les petits milieux ruraux constitue un frein au développement de tels services pourtant largement déficitaires.
6. Que le CRD et les MRC, avec la collaboration du ministère des Transports et des autres partenaires dans ce dossier, recherchent des moyens alternatifs et à moindre coût en matière de transport tels que l'utilisation du transport scolaire ou adapté, les taxis collectifs, le covoiturage, les tarifs préférentiels pour la location d'une voiture, les entreprises communautaires ou coopératives d'achat de voitures.

7. Que le CRD s'efforce de susciter l'intérêt de promotrices et de promoteurs de logements sociaux.
8. Que la CSST s'assure que les normes concernant l'admissibilité au programme « Pour une maternité sans danger » soient correctement appliquées par son bureau régional de la Côte-Nord et qu'à cet effet, elle fasse les enquêtes et analyses nécessaires pour déterminer les causes du taux de refus et d'abandon particulièrement élevé dans la région.
9. Que les corporations des services universitaires de la Côte-Nord (secteurs est et ouest), avec la collaboration du ministère de l'Éducation, augmentent leurs efforts pour accroître l'offre de formation universitaire dans la région, tant en vue d'améliorer la rétention des jeunes sur le territoire que de soutenir la persistance scolaire de la population régionale, sous-scolarisée comparée à la moyenne québécoise.
10. Que le ministère de l'Éducation, dans le souci de mieux tenir compte de la réalité des femmes, évalue la possibilité de rendre le programme des prêts et bourses accessible aux personnes inscrites à temps partiel.
11. Considérant l'importance stratégique de l'information scolaire et professionnelle, que les commissions scolaires et les cégeps augmentent les ressources consacrées à ce chapitre et qu'ils s'assurent que l'orientation scolaire et l'offre de formation correspondent aux besoins de main-d'œuvre et aux axes de développement retenus pour la région.
12. Que le ministère de l'Éducation du Québec veille à la conception de mesures de sensibilisation des filles aux métiers non traditionnels dès le primaire et que les commissions scolaires et les écoles se chargent de s'en faire les promotrices.
13. Qu'Emploi Québec travaille de concert avec le Conseil régional des partenaires du marché du travail, la direction régionale du ministère de l'Éducation et les groupes de femmes (dont le Centre Émersion, En Avant Toutes et le Centre de femmes de Forestville) à l'organisation de séances d'information destinées aux femmes adultes qui veulent intégrer le marché du travail, progresser dans leur cheminement de carrière ou se donner les outils nécessaires à la bonne marche de leur entreprise afin qu'elles se dirigent vers des formations professionnelles qualifiantes, reconnues, transférables et adaptées aux réalités du marché du travail régional. Qu'une attention particulière soit accordée au cheminement scolaire des jeunes femmes prestataires de la sécurité du revenu. Que les CLE et les groupes communautaires actifs dans le domaine de la main-d'œuvre soient associés pour agir comme relayers auprès des femmes de l'information sur les perspectives d'emploi favorables et les possibilités d'emploi dans les métiers traditionnellement masculins.

14. Compte tenu de la réalité sociale et familiale des femmes, qu'Emploi Québec tienne compte dans ses critères d'attribution et de répartition des programmes de formation professionnelle et technique de la dispersion de la population et de la faible densité d'occupation du territoire afin que les exigences de ratio d'inscriptions à des cours ne freinent pas l'offre de programmes de formation.
15. Que, pour soutenir les femmes adultes dans leur démarche éducative, le ministère de l'Éducation et le ministère de la Solidarité sociale diffusent des outils reconnus et partagés par un ensemble d'intervenants pour permettre la reconnaissance des acquis expérientiels, et non pas seulement académiques. Que les directions régionales du MEQ et d'Emploi Québec veillent à l'adoption et à l'utilisation de ces outils permettant d'aplanir les obstacles qui compromettent l'accessibilité à l'éducation ou à l'emploi de ces femmes, et notamment des femmes autochtones.
16. Que la direction régionale du MIC, les CLD et les SADC, avec la collaboration des Chambres de commerce et du FIEF, entreprennent des actions d'information et de sensibilisation auprès des institutions financières, dont les fonds d'investissements de la FTQ et de la CSN, pour cerner les causes des problèmes d'accès au financement des femmes entrepreneures et s'assurer que leurs demandes bénéficient d'un traitement comparable à celui des hommes.
17. Qu'Investissement Québec et Développement économique Canada, en collaboration avec les CLD, les SADC et les institutions financières, suscitent l'émergence de formules alternatives en matière de financement d'entreprises telles que les cercles d'emprunt, les corporations de développement économique communautaire et le FIEF.
18. Que le CRD et les CLD incluent, dans les critères d'évaluation des projets qu'ils acceptent de financer, les retombées prévues en termes de création d'emplois pour les femmes et pour les hommes. Qu'ils incitent leurs partenaires financiers, dont les fonds d'investissements de la FTQ et de la CSN, à en faire autant.
19. Que le CRD et les CLD établissent et rendent public un bilan de la part de financement accordé aux projets présentés respectivement par des promotrices et des promoteurs et des retombées de ces projets pour les femmes et pour les hommes, notamment en termes d'emplois occupés par les unes et les autres.
20. Que la direction régionale du MIC, le ministère des Régions, le CRD et les CLD reconnaissent l'expertise acquise par les groupes de femmes dans la formation, le financement et le soutien des femmes entrepreneures et qu'en conséquence, ils développent leur collaboration avec ceux-ci.

21. Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux s'assure que toutes les intervenantes et tous les intervenants auprès des jeunes, incluant évidemment celles et ceux travaillant en milieu scolaire, soient sensibilisés au problème des grossesses à l'adolescence dans la région. Qu'à cet effet, elles et ils soient habilités non seulement à fournir aux jeunes des informations techniques sur la contraception, mais aussi à les aider à développer leur estime d'eux-mêmes dont l'impact est majeur dans la prévention de ce type de problème. Qu'elles et ils soient conscientisés à la nécessité de faire preuve de neutralité lors de leurs interventions auprès des adolescentes enceintes pour qu'elles exercent librement leur choix, mais avec tout le soutien nécessaire, quant à la suite de leur grossesse. Enfin, qu'elles et ils prévoient des moyens d'information sur la sexualité des jeunes à l'intention des parents.
22. Que la RRSSS s'assure que les jeunes femmes qui vivent une grossesse à l'adolescence puissent bénéficier de services psychosociaux et que la direction régionale du MEQ, avec la collaboration des commissions scolaires, développe le soutien scolaire pour favoriser la poursuite de leurs études.
23. Qu'Emploi Québec s'assure que les agents des CLE disposent de l'information et de la formation nécessaires pour bien renseigner les jeunes mères sur les programmes qui leur sont accessibles.
24. Que la RRSSS consolide et améliore les services d'avortement de la région en vue d'offrir une gamme de services adéquats, accessibles sur l'ensemble du territoire, pour répondre aux divers besoins des jeunes filles et des femmes, et diminuer les retards indus et les coûts importants occasionnés par un déplacement obligé vers un grand centre à l'extérieur de la région. Qu'elle se penche sur les causes des déplacements des femmes à l'extérieur de la région pour obtenir une IVG, notamment en vue de s'assurer que les pratiques des établissements effectuant des IVG garantissent le maximum de confidentialité aux femmes qui reçoivent cette intervention.
25. Que la RRSSS et la direction régionale du MEQ, avec la collaboration de leurs réseaux, assurent une meilleure information des jeunes filles et des femmes sur les services d'avortement existants dans la région, afin de leur éviter la poursuite d'une grossesse non désirée et ses conséquences sur leur vie et celle de leur enfant.
26. Que la RRSSS veille à ce que tous les établissements de la région qui offrent des services d'avortement ou de référence en la matière (centre hospitalier, CLSC, clinique, centre de santé, centre de femmes) poursuivent l'intégration des services de planning familial (contraception, infertilité, stérilisation et avortement) afin de donner aux filles et aux femmes des moyens efficaces pour qu'elles contrôlent mieux leur fécondité et qu'elles évitent ainsi la répétition de grossesses non désirées.

27. Que la RRSSS supporte les centres de femmes dans leurs actions auprès des jeunes filles et des femmes qui vivent une grossesse non planifiée pour les soutenir et les conseiller peu importe qu'elles choisissent d'interrompre ou de mener à terme leur grossesse.
28. Que, dans son plan d'action pour la prévention des MTS, la Régie régionale se préoccupe de replacer les comportements de protection dont elle veut faire la promotion dans un contexte social plus large incluant notamment les conditions de vie, l'expression de la sexualité et l'estime de soi. Qu'elle se préoccupe davantage des clientèles qui présentent l'incidence la plus élevée de MTS, soit les jeunes femmes de 15 à 24 ans et la population amérindienne. Que ce plan, qui devrait être réalisé de concert avec le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux, prévoie une meilleure éducation sexuelle, la promotion de l'utilisation des condoms, la formation des intervenantes et des intervenants de ces réseaux à la question, l'élaboration de contenu et la transmission d'information en utilisant de nouvelles approches adaptées à la réalité des jeunes et à leurs besoins, tout en assurant la diffusion d'information aux parents pour favoriser une meilleure connaissance de la sexualité des jeunes.
29. Que le plan d'action vise aussi la diffusion d'information sur les MTS à déclaration non obligatoire en cherchant à mieux mesurer l'étendue du phénomène et en accordant une attention spéciale à des maladies qu'on a tout lieu de croire très présentes chez les jeunes femmes, tels le herpès et les condylomes.
30. Que la Régie régionale considère les statistiques sur la santé mentale des femmes comme un cri d'alarme et, en conséquence que, de concert avec les organismes ou les groupes de femmes intéressés par la santé mentale, elle se penche sur le phénomène de la détresse psychologique chez les femmes.
31. Que la Régie régionale encourage le développement d'approches spécifiques et alternatives, ainsi que de projets novateurs concernant la santé mentale des femmes, et notamment celles victimes de violence, en conformité avec la politique de santé mentale définie sur le plan national. À cet effet, qu'elle reconnaisse le caractère essentiel des interventions des groupes de femmes, notamment en raison de l'approche globale qu'ils utilisent pour aborder les problèmes, dans le maintien et l'amélioration de la santé mentale. En conséquence, que la RRSSS soutienne leur action et développe des collaborations avec ces groupes.
32. Que la Régie régionale mette tout en œuvre pour que ses programmes et ses plans d'organisation de services, dont le PROS en santé mentale, discernent les problèmes et les besoins sociosanitaires des hommes et des femmes, et parmi celles-ci des autochtones.

33. Que la ministre de la Santé et des Services sociaux s'assure de l'application régionale du programme de lutte contre le cancer et qu'elle prenne les moyens pour que les établissements de santé disposent des ressources matérielles nécessaires et des ressources humaines détenant les compétences requises, notamment suffisamment de spécialistes, pour effectuer une détection précoce du cancer du sein et éviter ainsi une dégradation de la santé des femmes.
34. Que la Régie régionale se donne un plan d'action en lien avec le programme national de lutte contre le cancer.
35. Que les centres hospitaliers veillent à mieux informer et former leur personnel médical et infirmier sur les nouvelles technologies et expérimentations dans le traitement du cancer du sein, notamment en leur procurant les documents préparés par le Réseau d'échange et d'information québécois sur le cancer du sein (REIQCS).
36. Que les centres hospitaliers mettent en place des équipes locales (médecins, psychiatres, psychologues, travailleuses sociales, infirmières) pour informer les femmes dès l'annonce du diagnostic et les soutenir avant, pendant et après leur traitement.
37. Que la RRSSS s'assure qu'un organisme du milieu clairement identifié soit habilité à répondre aux besoins d'information sur les ressources d'hébergement à l'extérieur de la région et qu'une aide financière, incluant les frais de garde et de transport, soit accordée aux femmes qui doivent recourir à de tels services.
38. Que la Régie régionale s'assure que les CLSC et les centres hospitaliers rendent disponibles les ressources suffisantes pour permettre aux femmes atteintes de cancer du sein de rester dans leur milieu de vie.
39. Que la Régie régionale coordonne l'action des CLSC et des médecins afin qu'ils diffusent davantage auprès des femmes l'auto-examen mensuel des seins et qu'à cet effet, elle favorise l'élargissement des lieux d'apprentissage (milieux de travail, centres de santé, groupes de femmes et organismes communautaires) et le développement d'approches innovatrices.
40. Que la Direction de la santé publique de la Régie régionale, avec la collaboration de la direction régionale du ministère de l'Environnement, entreprenne une recherche sur les facteurs environnementaux susceptibles d'expliquer l'incidence du cancer du sein chez les Nord-Côtières.
41. Compte tenu de l'effet protecteur de l'allaitement contre le développement du cancer du sein, que la Direction de la santé publique mesure l'étendue de cette pratique et en fasse la promotion en offrant aux femmes le support requis.

42. Que la Régie régionale s'engage à consolider et à développer les réseaux d'accueil et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale pour les rendre disponibles partout sur le territoire en accordant une attention particulière à certains groupes sociaux particulièrement à risques (autochtones, handicapées) ou aux femmes des zones éloignées de la Basse-Côte-Nord et de Caniapiscau.
43. Que la RRSSS, en partenariat avec les conseils de bande et les groupes de femmes autochtones, se penche sur la question de la violence faite aux femmes dans ces communautés et sur les moyens de l'éliminer.
44. Que la RRSSS s'assure que les organismes d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence disposent des ressources nécessaires pour assurer la qualité et l'accessibilité des services aux femmes en situation de violence sur l'ensemble du territoire.
45. Que le plan d'action en matière de violence conjugale de la région prévoit la réalisation d'un inventaire des ressources et qu'il s'appuie sur cet état de situation pour adopter une approche globale, fondée sur la complémentarité des services et le renforcement des liens entre les intervenantes et les intervenants.
46. Que le ministère de la Sécurité publique veille à ce que le protocole et les normes nationales en matière d'intervention policière s'accompagnent d'objectifs et de moyens d'action locaux et régionaux.
47. Que le ministère de la Sécurité publique et les municipalités concernées s'assurent que les membres des différents corps policiers locaux et régionaux continuent d'être sensibilisés à l'approche globale dont un des paramètres est la complémentarité des services et qu'en ce sens, ils reçoivent une formation qui leur donne les moyens d'agir et d'utiliser les ressources en matière de violence conjugale.
48. Que la Régie régionale reconnaisse dans le plan d'action la contribution importante et l'expertise unique apportée par les groupes de femmes en matière de violence conjugale, notamment en y intégrant l'approche globale, multisectorielle et intégrée développée par ces groupes.
49. Que la Régie régionale travaille de concert avec ces groupes à développer des outils d'information et de sensibilisation pour la population et des moyens de perfectionnement pour les travailleuses.
50. Que la RRSSS travaille de concert avec les groupes de femmes, y compris ceux des territoires autochtones, pour documenter la question des agressions sexuelles dans la région afin d'être en mesure de concevoir et d'adopter les mesures pertinentes pour faire face à ce problème.

51. Que lors de la sortie publique des orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux sur les agressions sexuelles, le MSSS prévoit accorder les fonds nécessaires pour que les régions régionales puissent développer les moyens d'action qui s'imposent.

BIBLIOGRAPHIE

BRIE, Pierrette. « La place des femmes dans le développement des régions, Cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine », *Recherches féministes, Territoires*, vol. 10, n° 2, 1997.

CASTONGUAY, Micheline. *Plan d'action sur la prévention des MTS/Sida, région 09, 1998-2002*, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, Direction de la santé publique, 1998.

CENTRE QUÉBÉCOIS DE COORDINATION SUR LE SIDA. *Analyse des cas de gonorrhées, de chlamydie, d'infection par le virus d'hépatite B et de syphilis déclarés au Québec par année civile, 1991-1995*, 1996.

CENTRE ÉMERSION. [recherche et rédaction : Micheline Simard], données bibliographiques manquantes.

COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES SERVICES DE SANTÉ MENTALE OFFERTS AUX FEMMES. *Écoute-moi quand je te parle!*, ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec, 1997.

COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES. *Rapport. Volume 4 : Perspectives et réalités*, Ottawa, 1996.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, Québec, 1999.

CONSEIL DES ATIKAMEKW ET DES MONTAGNAIS. *Montagnaises de parole*, 1992.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert*, [recherche et rédaction : Chantal Martel], Québec, 1996.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Virage ambulatoire : notes exploratoires*, [recherche et rédaction : Mariangela Di Domenico], synthèse, février 1996.

COURNOYER, Monique. *Grossesse, maternité et paternité à l'adolescence*, recueil de recension des écrits, Québec, IQRC, 1995.

DION STOUT Madeleine et Gregory D. KIPLING. *Les femmes autochtones au Canada : orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques*, Condition féminine Canada, 1998.

DUCHESNE, Hélène. *Femme active*, rapport de recherche sur les femmes dans les métiers non traditionnels sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières, Centre de concertation sur les ressources humaines et la technologie, 14 mai 1997.

EMPLOI QUÉBEC, DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA et ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA CÔTE-NORD. *Enquête sur l'érosion de la main-d'œuvre dans les principales entreprises de la Côte-Nord*, juin 1998.

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE. *Le sexisme financier*, [recherche et rédaction : Martine Marleau], mars 1995, 28 p.

FORTIN, Andrée. « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », dans *Action collective et décentralisation*, colloque de l'ACFAS, 1996, Université McGill, p. 87-97.

FRAPRU. Dossier de presse rendu public le 23 mars 1999, en collaboration avec la Cité des Bâtisseurs.

FRENETTE, Pierre [sous la dir. de]. *Histoire de la Côte-Nord*, IQRC et PUL, 1996.

INSTITUT DE LA PME. *Mythes et réalités : le pouvoir économique des entreprises dirigées par des femmes au Canada*, Banque de Montréal, Scarborough, 32 p.

GUYON, Louise. *Derrière les apparences : santé et conditions de vie des femmes*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1996.

LA PISTE AMÉRINDIENNE. *Premiers peuples. Les femmes autochtones. La monoparentalité*. (pages consultées le 6 février 1999). Adresse URL : http://www.autochtones.com/fr/premiers_peuples/accueil_fem.html

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Les places en installation et l'estimation du déficit par municipalité*, Direction de la recherche en politiques familiales, 1998.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Rapport entre les places existantes en services de garde régis et l'estimation des places requises par région au Québec. État de la situation au 30 septembre 1998, 1999*.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Plan d'action 1997-2000 : santé, bien-être et conditions de vie des femmes*, [recherche et rédaction : Claire Fortin, Marie Leclerc], Québec, 1998.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Violence conjugale. Statistiques 1997*, Québec, 1998.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *La relance au collégial : situation des sortantes et des sortants diplômés de l'enseignement collégial en 1994-1995 : formations préuniversitaires et techniques et La relance au secondaire en formation professionnelle : données sur l'intégration au marché du travail de 1994 à 1996 de personnes diplômées des promotions 1992-1993 à 1994-1995*, Québec, MEQ, 1996.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Profil économique des régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec*, 1998.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD DU CANADA. *Les femmes autochtones : un portrait démographique, social et économique*, Ottawa, 1996.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Vision des transports pour la Côte-Nord*, Direction régionale de la Côte-Nord, 1998.

PELLETIER Clotilde et Carole LAURIN. *État des lieux : violence et santé mentale chez les autochtones du Québec*, recherche préparée pour l'Association des femmes autochtones du Québec, Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines, 1993.

Plan triennal de la formation professionnelle et de la formation technique, 1998-2001, région Côte-Nord, mars 1998.

POITRAS M. et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Québec sample*, Université Laval, 1994.

Rapport d'enquête publique sur les causes et les circonstances des décès survenus à Baie-Comeau le 9 septembre 1996.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD. *Enquête sociale et de santé 1992-1993*, 1996.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE, DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'ÉVALUATION ET DE L'INFORMATIQUE. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale, Document complémentaire*, 1996.

ROCHON Madeleine. *Taux de grossesse à l'adolescence, Québec 1980-1995, régions sociosanitaires de résidence, 1993-1995*. Québec, MSSS, 1997.

SABOURIN, Cécile et Dominique TRUDEL. *Femmes, trajectoires socio-professionnelles et mobilité quotidienne*, Collection Kanasuta, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, juin 1995.

SABOURIN, Cécile et Dominique TRUDEL. « Mobilité et travail : les femmes en Abitibi-Témiscamingue », dans *Du local au planétaire*, Les Éditions du remue-ménage, 1995, p. 185.

SANTÉ QUÉBEC. *Enquête sociale et de santé 1992-1993. Faits saillants pour la région de la Côte-Nord*, [recherche et rédaction : Sylvie Bellot], Québec, février 1996.

SECRÉTARIAT DE LA FAMILLE. *Portrait statistique des familles, région de la Côte-Nord*, Québec, 1993.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE. *Bulletin régional sur le marché du travail région Côte-Nord et du Nord-du-Québec*, deuxième trimestre 1997, vol. 17, n° 2, septembre 1997, p. 10.

STATISTIQUE CANADA. *Le Quotidien*, numéro 11-001F au catalogue, 1998.

STATISTIQUE CANADA. « Mesure et évaluation du travail non rémunéré des ménages », dans *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996, p. 30-33.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

THIBAUT, Normand et autres. *Perspectives démographiques Québec et régions 1991-2041 et MRC 1991-2016*, Les Publications du Québec, 1996.